

État de l'agriculture urbaine à Montréal

Document préparé par la Ville de Montréal en vue de la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal

mai 2012



Ce document a été produit par la Direction des grands parcs et du verdissement de la Ville Montréal en collaboration avec :

- les directions suivantes : Direction des communications ; Direction du développement économique et urbain ; Direction de l'habitation ; Bureau du plan ; Direction de la culture et du patrimoine ; Direction de la diversité sociale ; Muséums Nature de Montréal ; Direction de l'environnement et du développement durable ; Conseil du patrimoine ;
- les 19 arrondissements ;
- les sociétés paramunicipales : Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).

Révision du texte : Colette Schwartz

Conception graphique pages intérieures : Caroline Marcant - zigomatik.ca

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2012

ISBN 978-2-7647-1070-8 (imprimé)

ISBN 978-2-7647-1071-5 (PDF)

Imprimé sur papier recyclé

Le mot du Maire

Le droit d'initiative prévu dans la nouvelle

Charte montréalaise des droits et des responsabilités permet dorénavant à des citoyens de proposer à la Ville de Montréal l'étude de projets novateurs d'intérêt public.



Je suis heureux que ce nouvel outil démocratique ait permis à un groupe engagé d'obtenir que *L'état de l'agriculture urbaine à Montréal* soit le premier sujet ainsi porté à l'attention de la Ville. Avec plus de 29 000 signatures, la pétition soumise est un formidable exemple de la vitalité démocratique qui existe à Montréal et de l'intérêt que suscite la pratique de l'agriculture urbaine chez les Montréalais.

Cet engouement pour l'agriculture urbaine que l'on observe aujourd'hui dans de nombreuses villes du monde est le reflet d'une volonté grandissante des collectivités locales de se donner les moyens de protéger leur qualité de vie et leur biodiversité.

La Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles urbaines et souhaite leur développement. Elle a initié différents projets, elle participe et soutient de nombreuses activités. La consultation publique sera l'occasion de compléter le portrait des initiatives en matière d'agriculture urbaine et de dégager des possibilités de développement en cohérence avec les politiques de la Ville.

Voici donc l'occasion de bien saisir une préoccupation émergente dont il faudra tenir compte à l'avenir dans la planification urbaine. Je vous souhaite à toutes et à tous une consultation éclairante et constructive !

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Valéry Plé'.

Résumé

L'agriculture a marqué le développement de Montréal et les Montréalais semblent n'avoir jamais cessé de jardiner. Le contexte économique et environnemental actuel a conduit à l'émergence d'un ensemble de nouvelles initiatives agricoles. Alors que dans les années 70, le jardinage était surtout considéré comme un loisir, il s'inscrit maintenant dans le courant de l'agriculture urbaine qui réunit des pratiques dans une diversité de lieux et une démarche qui peut être commerciale, communautaire ou citoyenne. L'agriculture urbaine procure de nombreux bénéfices sur les plans économique, environnemental, social et sur le plan de la santé. Elle maintient ou crée des paysages très diversifiés. La Ville de Montréal reconnaît l'importance et les bienfaits de l'agriculture urbaine. Elle a pris plusieurs engagements à cet égard dans le plan d'urbanisme et les plans de développement durable qu'elle a adoptés.

Les activités agricoles se déploient à Montréal dans l'espace périurbain et au cœur de la ville. La zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec couvre 2046 ha (arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue). La Ville prévoit maintenir et dynamiser la zone agricole permanente, tel que mentionné dans son plan d'urbanisme (dans le parc

agricole du Bois-de-la-Roche et l'éco-territoire du corridor écoforestier de l'île Bizard) et de conserver des activités agricoles en dehors de la zone agricole permanente (dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques).

Montréal a une longue tradition en matière de jardins communautaires. La Ville a adopté un programme municipal de jardins communautaires dès 1975 et le programme a pris de l'expansion dans les années 1990. Depuis 2002, la gestion des jardins communautaires est assumée par chacun des arrondissements. Montréal compte 95 jardins communautaires animés par plus de 12 000 jardiniers. Devant l'importante demande pour des parcelles de jardinage et la prise de conscience affirmée pour une alimentation saine, une grande diversité de nouvelles initiatives a vu le jour récemment. Ces projets se déploient au cœur des projets résidentiels, dans les cours d'école, les espaces institutionnels, sur les toits, les balcons, les terrasses et dans les espaces résiduels. Ce sont particulièrement des jardins collectifs. Aussi, il est parfois prévu dans certains développements résidentiels d'aménager un local permettant d'accueillir une cuisine collective. Un premier inventaire a permis de recenser plus de 70 jardins collectifs soutenus par la Ville et les Sociétés paramunicipales. Ces jardins sont généralement créés par des organismes communautaires, des

éco-quartiers, des écoles ou des associations de locataires.

Les Montréalais ont de nombreuses occasions de découvrir ou d'approfondir leurs connaissances en jardinage. Le Jardin botanique, les éco-quartiers, les arrondissements et la Direction de l'environnement et du développement durable organisent de nombreux rendez-vous autour de l'agriculture urbaine : ce sont les jardins de démonstration, les grands événements publics, les visites, les conseils horticoles et le soutien à la formation. Ces initiatives sont très importantes pour faire connaître l'activité agricole et encourager son développement.

Plusieurs règlements de portée générale ainsi que des règlements de la compétence des arrondissements viennent encadrer certaines pratiques agricoles. Aussi, parmi les autres champs de responsabilité la Ville, certains ont une influence plus ou moins directe sur l'activité agricole (gestion des matières résiduelles, développement économique et marchés publics).

La Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles urbaines et est impliquée dans de nombreux projets. Elle souhaite leur développement. Les pratiques agricoles marquent les paysages de la Ville... Quels paysages voulons-nous pour la ville de demain ?

Summary

Agriculture has had a marked influence on the development of Montréal, and Montrealers have apparently never stopped gardening. The current economic and environmental climate has led to the emergence of an array of new agricultural initiatives. Whereas in the 1970s, gardening was mostly viewed as a pastime, it is now an intrinsic part of an urban agriculture that combines practices in diverse locations with a process that can be commercial, community-based or citizen-based. Urban agriculture offers many economic, environmental, social and health benefits. It maintains or creates highly diversified landscapes. The Ville de Montréal recognizes the importance and benefits of urban agriculture and has made several commitments in this regard, in the urban development plan and sustainable development plans that it has adopted.

Agricultural activities are carried out in the urban periphery of Montréal and in the heart of the city. The permanent agricultural zone designated by the Québec government covers 1,046 ha (the boroughs of Pierrefonds-Roxboro and Île-Bizard–Sainte-Geneviève, as well as the cities of Senneville and Sainte-Anne-de-Bellevue). As mentioned in its urban development plan, the city intends to maintain and revitalize the permanent agricultural zone (Bois-de-la-Roche Agricultural Park and the eco-territory

of the Île Bizard Ecoforest Corridor) and to preserve agricultural activities outside the permanent agricultural zone (Cap-Saint-Jacques Nature Park).

Montréal has a long tradition of community gardens. In 1975, the city adopted a municipal program for community gardens, which broadened in the 1990s. Since 2002, each borough has been responsible for managing the community gardens on its territory. Montréal has 95 community gardens that are cared for by more than 12,000 gardeners. Faced with the great demand for garden plots and awareness of the benefits of healthy eating, a wide variety of new initiatives have recently been undertaken. These projects are being carried out in the heart of residential projects, in schoolyards and institutional spaces, and on rooftops, balconies, terraces and waste lots. For the most part, these are collective gardens. Sometimes a room is also set aside in some residential developments to serve as a collective kitchen. An initial inventory identified more than 70 collective gardens maintained by the city and by paramunicipal bodies. These gardens are generally created by community organizations, eco-neighbourhoods, schools or tenants' associations.

Montrealers have a wealth of opportunities to discover or broaden their knowledge of gardening. The Botanical Garden,

eco-neighbourhoods, boroughs and the Direction de l'environnement et du développement durable organize many get-togethers around the topic of urban agriculture: demonstration gardens, large public events, visits, horticultural advice and training support. These initiatives are very important to help promote agricultural activity and encourage its development.

Several city bylaws that are general in scope, as well as borough bylaws, provide a framework for certain agricultural practices. Some aspects of the city's jurisdiction also influence agricultural activities directly or indirectly (waste management, economic development and public markets).

The Ville de Montréal recognizes the importance of urban agricultural activities and is involved in many of these projects. The city encourages their development. Agricultural practices leave their mark on city landscapes. What landscapes do we want for the city of tomorrow?



Le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) a déposé le 15 novembre 2011 à la Direction du greffe de la Ville de Montréal une pétition de 29 068 signatures, demandant que la Ville tienne une consultation publique sur « l'état de l'agriculture urbaine à Montréal ». Le 14 décembre 2011, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir cette consultation, conformément aux dispositions de l'annexe B du Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative. Le comité exécutif a mandaté la Direction générale de la Ville qui a confié à la Direction des grands parcs et du verdissement la responsabilité d'agir à titre d'unité administrative responsable dans le présent dossier. Ainsi, la Direction des grands parcs et du verdissement, en collaboration avec les autres directions de la Ville, les arrondissements et les sociétés paramunicipales a produit le présent rapport qui propose un portrait de l'agriculture à Montréal, relié aux responsabilités de la Ville.

Table des matières

Introduction	7	4. Initiatives privées soutenues par la Ville	25
1. L'agriculture à Montréal : d'hier à aujourd'hui	8	4.1. Les jardins collectifs	26
1.1. Quelques éléments de l'histoire agricole de Montréal	9	4.2. Revitalisation urbaine et développement résidentiel	26
1.2. Les témoins du passé agricole	11	4.3. Les éco-quartiers	30
1.3. L'art et l'agriculture	12	4.4. Autres initiatives	31
1.4. Montréal reconnaît aujourd'hui l'importance du développement de l'agriculture urbaine et a pris des engagements pour son renforcement	12	5. Les rendez-vous agricoles	32
2. L'agriculture périurbaine	15	5.1. Les lieux de démonstration et d'apprentissage	33
2.1. Les activités agricoles de l'ouest montréalais	15	5.2. Les conseils horticoles	34
2.2. L'agriculture dans le réseau des grands parcs montréalais	16	5.3. Les grands événements autour de l'agriculture urbaine	36
2.3. Le projet de paysage humanisé de l'île Bizard	17	5.4. Le soutien à la formation et la découverte de l'agriculture dans la ville	37
3. Les jardins communautaires	18	5.5. Les clubs et concours	37
3.1. Les bénéfices sociaux et environnementaux, l'accessibilité aux jardins	19	6. Les aspects réglementaires	38
3.2. Les impacts économiques	20	6.1. La réglementation générale	38
3.3. La gestion des jardins communautaires	20	6.2. Les règlements appliqués et adoptés par les arrondissements	39
3.4. Le portrait de la clientèle	22	6.3. Le cas particulier de l'apiculture	41
3.5. La problématique de contamination de certains jardins	24	6.4. L'inspection des aliments	41
		7. Autres activités de soutien à l'agriculture	42
		7.1. La gestion des matières résiduelles et la production de compost	42
		7.2. Le développement économique	43
		7.3. Les marchés publics	44
		Conclusion	46
		Annexes	47

Introduction

L'agriculture urbaine est entendue comme la production alimentaire en milieu urbain. Bien qu'elle soit très ancrée dans la réalité montréalaise, elle suscite depuis quelque temps un réel engouement.

Agriculture : « Culture du sol, ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme ». (Petit Robert, 2009)



La ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques

Quand on parle d'agriculture à Montréal aujourd'hui, la diversité vient à l'esprit : diversité des initiatives, des acteurs, des territoires, des usages et des pratiques ; aussi, diversité des bénéfiques et des enjeux. En effet, l'agriculture se déploie partout à Montréal, de l'espace périurbain au cœur de la ville. Elle s'exerce dans des champs en périphérie de l'agglomération, dans des jardins collectifs et communautaires¹, mais aussi dans des cours, sur les toits et les terrasses. C'est une agriculture commerciale, communautaire ou encore citoyenne.

Lorsque le programme des jardins communautaires a été mis en place dans les années 70 par la Ville de Montréal, le jardinage était surtout vu comme un loisir, favorisant le contact avec la terre. Les jardins étaient souvent conçus en vue d'une occupation temporaire du territoire. Le contexte a beaucoup changé depuis, les conditions économiques et les préoccupations environnementales ont fait en sorte que le jardinage devienne une nécessité économique et un nouveau mode de vie répondant à des préoccupations écologiques. On a ainsi tendance

Jardinage : « Culture, entretien des jardins – arboriculture, horticulture, maraîchage ». (Petit Robert, 2009)

maintenant à parler plus d'agriculture urbaine que de jardinage. En effet, les bénéfiques de cette activité sont nombreux et les activités sont diversifiées.

Sur le plan économique, l'agriculture urbaine assure une production alimentaire locale, elle diminue le prix du panier d'épicerie et participe ainsi à la sécurité alimentaire. Elle crée des emplois et contribue à l'intégration au marché du travail d'une population aux prises avec un taux de chômage élevé (grâce aux organismes d'insertion professionnelle).

Sur le plan social, l'agriculture urbaine favorise l'intégration sociale, le développement d'un sentiment d'appartenance et de solidarité, elle permet d'établir des liens sociaux et d'entraide, offre des activités de loisirs et des activités éducatives reliées à la terre.

Sur le plan de l'environnement, l'agriculture urbaine permet une production de proximité et souvent biologique. Elle recrée un lien entre l'humain et la nature. L'agriculture apporte de la verdure en ville, participe à la biodiversité et contribue à l'apparition de paysages remarquables, parfois insolites et toujours en mouvement. Les jardins contribuent à absorber les eaux de ruissellement et à préserver des îlots de fraîcheur. Le jardinage permet une prise de conscience des citoyens relativement à leur responsabilité en matière d'amélioration du cadre de vie et de développement durable.

Sur le plan de la santé, l'agriculture urbaine contribue à de saines habitudes de vie, en incitant à se nourrir de fruits et de légumes et à pratiquer une activité physique extérieure. Les jardins collectifs et communautaires aident à la création d'un réseau d'aide, notamment pour les personnes âgées et isolées.

C'est cette diversité de bénéfices, ce côté multifonctionnel, qui en fait une activité d'importance pour la ville, hier, aujourd'hui et demain.

La demande de consultation publique du Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU) met l'agriculture à l'avant-scène. Cette demande arrive à un moment opportun puisque la Ville a engagé une importante réflexion sur l'avenir de

Montréal en vue de l'adoption d'un plan de développement et de la révision du schéma d'aménagement de l'agglomération. Dans le cadre de cet exercice, la Ville souhaite mettre à contribution une diversité d'acteurs pour dégager une vision d'avenir et pour élaborer diverses stratégies d'intervention dont certaines pourront prendre en considération la pratique de l'agriculture urbaine et périurbaine. La demande du GTAU s'inscrit aussi dans le contexte de l'entrée en vigueur, le 12 mars 2012, du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et des consultations publiques qui ont précédé son adoption, lors desquelles de nombreux groupes et citoyens ont fait valoir l'importance de conserver les limites actuelles de la zone agricole permanente et de protéger les milieux naturels de la grande région métropolitaine. Mentionnons que le PMAD reconnaît l'importance de soutenir l'agriculture et l'industrie agroalimentaire de la région et qu'un des objectifs spécifiques inscrits à ce plan consiste à augmenter de 6% d'ici 2031 la superficie globale des terres cultivées.

Le présent document donne un état de la situation. Il vise à présenter le rôle et les actions de la Ville de Montréal en matière d'agriculture urbaine, ceci dans le cadre de ses champs de responsabilités (voir schéma synthèse en annexe, p.48). Il ne s'agit donc pas de recenser

dans ce document toutes les initiatives montréalaises en agriculture urbaine, mais d'identifier les projets, programmes et règlements sous la responsabilité de la Ville et auxquels la Ville participe. Après un rappel historique de la place de l'activité agricole dans l'histoire montréalaise et une présentation de témoins du passé, le document cite les engagements de la Ville pour l'agriculture urbaine (chapitre 1). Les chapitres qui suivent explorent les pratiques agricoles en zone périurbaine puis urbaine, dans les jardins communautaires et collectifs (chapitre 2, 3 et 4). Par la suite sont présentés les lieux de démonstration de l'agriculture, les initiatives éducatives, les événements et conseils en horticulture (chapitre 5). Un chapitre est consacré aux aspects réglementaires entourant cette pratique (chapitre 6). Enfin, il est fait mention d'initiatives importantes ayant un lien plus indirect avec la culture du sol, tels la production de compost, le développement économique et les marchés publics (chapitre 7).

La consultation publique sur « l'état de l'agriculture urbaine à Montréal », comme demandé par le GTAU, permettra de dresser un portrait de cette activité à Montréal et d'en dégager des enjeux pour l'avenir. Le présent document est une première étape de ce bilan et vise à amorcer les discussions.

« Dans notre société, la rapidité, la compétition et la rentabilité sont souvent posées comme des critères de réussite. Le jardinage permet de valoriser des qualités moins reconnues, comme l'observation, l'écoute, la patience, la persévérance et la capacité à se projeter autrement que sur le court terme. »

(Mairie de Paris, février 2009)

1. Un lexique est proposé en annexe

1

L'agriculture à Montréal : d'hier à aujourd'hui



Côte-des-Neiges (mai 1947), au nord de la
Paroisse Saint-Pascal-Baylon, des champs
cultivés.



Les pratiques agricoles ont joué un rôle majeur dans le développement de Montréal. Des paysages champêtres et des bâtiments anciens nous rappellent ce passé. Au-delà de ces témoins, l'agriculture reste bien présente aujourd'hui à Montréal et la Ville a pris des engagements pour soutenir et développer cette activité.

1.1 Quelques éléments de l'histoire agricole de Montréal

Les Iroquoiens ont vécu dans la région de Montréal entre les années 1000 et 1535. Au XVI^e siècle, on estime qu'ils étaient près de 10 000 à cultiver le maïs dans la vallée du Saint-Laurent. Ils étaient les premiers cultivateurs sur les rives du fleuve. Lorsque Jacques Cartier aborde l'île qui porte aujourd'hui le nom de Montréal, il y trouve des terres « labourées et belles ». Ce sont celles des Iroquoiens qui cultivent les « trois sœurs » soit la courge, le maïs et les fèves (L'Autre Montréal, 2009).

Les premiers colons arrivés sur l'île de Montréal ont dû rapidement défricher et cultiver la terre pour survivre. Dès le XVII^e siècle, les Sulpiciens, seigneurs de l'île depuis 1663, ouvrent le territoire à la colonisation en le découpant en côtes. Chacune d'elles est formée d'un ensemble de terres contiguës, étroites et profondes, concédées par les seigneurs. Un chemin les traverse. Déjà en 1702, 25 côtes sont ouvertes à la colonisation. Elles couvrent toute la rive du fleuve Saint-Laurent, le centre et la partie est de l'île. Au XVIII^e siècle, tout le territoire est concédé et voué majoritairement à l'agriculture.

Parallèlement, au nord-ouest du territoire montréalais, la seigneurie de l'Île-Bizard s'ouvre à la colonisation à partir de 1735.

Les chemins de côte et leur toponyme – chemins de la Côte-des-Neiges, Côte-Sainte-Catherine, Côte-Saint-Luc, Côte-Saint-Antoine, Côte-de-Liesse, Côte-Vertu – constituent les témoins les plus anciens de l'activité agricole sur l'île de Montréal. Ces chemins sont identifiés aujourd'hui comme les tracés fondateurs. Ces voies et le découpage des terres qui les bordent (le cadastre primitif) sont d'autant plus importants qu'ils dirigeront le type d'occupation du territoire.

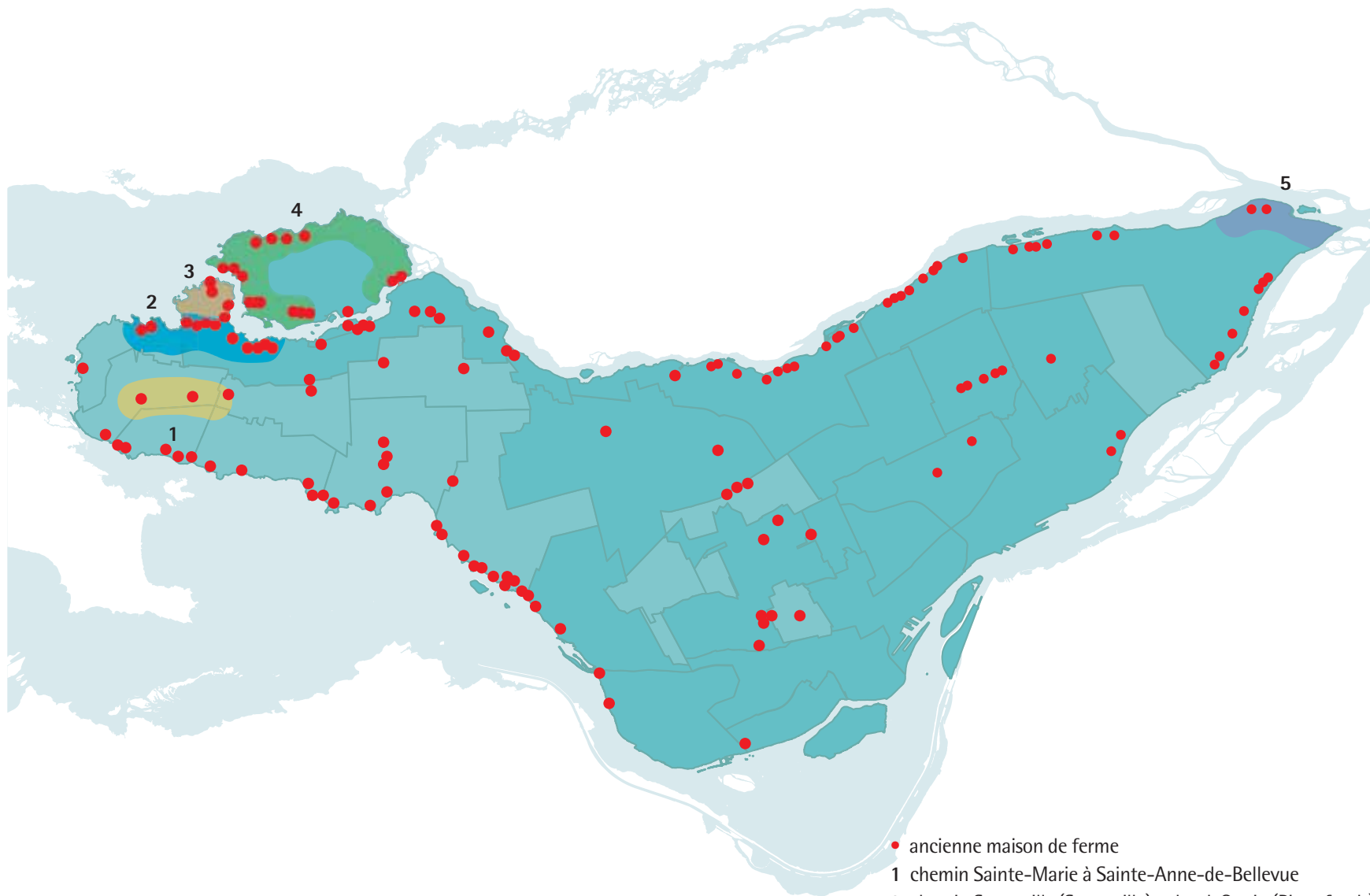
Au fil des siècles, blé, orge, avoine, seigle, sarrasin, vergers, pommes de terre, pois, lin, culture maraîchère, élevage – bêtes à cornes, chevaux, moutons, porcs –, exploitation des bois en fond de terre – bois d'œuvre et de chauffage – sont autant de produits issus de l'exploitation agricole.

Les progrès de l'urbanisation sur l'île ont fait disparaître ces utilisations du sol et l'on a peine à croire aujourd'hui qu'une forte proportion du territoire de l'île de Montréal est encore agricole au XX^e siècle.

La métropole étant un lieu de grande activité économique, l'industrie liée à l'agriculture s'y épanouit. Des usines de traitement et de transformation des produits agricoles – Five Rose, Ogilvie, Guaranteed Pure Milk, Molson – et les lieux de transbordement comme les immenses silos à grains du port de Montréal marquent le paysage urbanisé. Étant donné l'importance de la population montréalaise, la ville devient un lieu privilégié d'échanges commerciaux. Il n'est pas étonnant d'y trouver de grands marchés publics qui offrent les produits frais de la ferme (comme le marché Bonsecours).

Avec l'accroissement de la population au XX^e siècle qui entraîne l'urbanisation et la suburbanisation, seuls subsistent quelques fragments de l'espace agricole. Toutefois, sur des espaces urbains restreints, on voit de plus en plus apparaître des espaces cultivés en potagers. À une autre échelle, l'agriculture revient en ville. C'est une démarche commerciale devenue citoyenne. Le jardinage est mis de l'avant pour améliorer la sécurité alimentaire de la population, particulièrement pendant les deux guerres mondiales et la crise des années 30. Dès 1938, le frère

Marie-Victorin crée les jardinets d'écoliers dans l'intention de favoriser le contact direct avec la nature. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le gouvernement a encouragé les citoyens à « planter un jardin de la Victoire pour gagner la guerre ». Par la suite, c'est le programme municipal de jardins communautaires qui est mis en place (1975). Il s'agissait initialement d'une utilisation temporaire d'espaces délaissés. Leur succès et l'importance des bénéfices des activités de jardinage ont toutefois amené à pérenniser la plupart de ces jardins.



Carte 1 : Localisation des anciennes maisons de ferme et des secteurs caractérisés par des ambiances champêtres

Source : Ville de Montréal, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise (BPTÉ), avril 2010.

- ancienne maison de ferme
- 1 chemin Sainte-Marie à Sainte-Anne-de-Bellevue
- 2 chemin Senneville (Senneville) et boul. Gouin (Pierrefonds)
- 3 cap Saint-Jacques
- 4 île-Bizard
- 5 extrémité de la pointe est de l'île de Montréal

1.2 Les témoins du passé agricole

Aujourd'hui, malgré l'urbanisation rapide de l'île Bizard, l'activité agricole y est encore vivante. Sur l'île de Montréal, quelques précieux vestiges rappellent cette réalité traditionnelle pratiquement disparue. Le bois de Saraguay témoigne de la présence des bois en fond de terre et les clôtures de pierre qui s'y trouvent indiquent les limites des anciens lots agricoles référant au cadastre ancien. Des fragments d'ensembles agricoles subsistent au cap Saint-Jacques et dans le quartier de Rivière-des-Prairies : les maisons de ferme et leurs rares dépendances (grange, étable, remise, écurie) construites le long des chemins de côte, les moulins à vent et les croix de chemin sont des témoins éloquents de la présence séculaire d'une population dont l'occupation principale était l'agriculture.

Un inventaire effectué en 2006 par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal a permis de documenter quelque 170 anciennes maisons de ferme construites au cours des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles sur l'île de Montréal et l'île Bizard (voir carte 1). Témoins exceptionnels de l'occupation agricole du territoire montréalais, ces maisons constituent des éléments distinctifs dans le paysage urbain actuel, qu'elles soient intégrées dans un milieu urbain dense ou encore situées dans un contexte rural. La Ville a procédé dans les dernières années à la citation de cinq anciennes maisons de ferme.

Le Jardin du Gouverneur (arrondissement de Ville-Marie)

Le Jardin du Gouverneur du Château Ramesay dans le Vieux-Montréal est un autre témoin du passé agricole. C'est un exemple de jardin d'une maison bourgeoise du XVIII^e siècle : « une évocation

esthétique et didactique des jardins de la noblesse de la Nouvelle-France ». Ces potagers étaient une nécessité à l'époque, ils ont joué un rôle important dans le développement de la colonie. Le jardin a été aménagé en 2000 sur la propriété du Château Ramezay. L'accès au jardin est libre. Les fruits et légumes produits sont donnés à l'accueil Bonneau, c'est un organisme qui contribue à la réinsertion sociale de personnes ayant vécu ou vivant en situation d'itinérance.

La maison Saint-Gabriel (arrondissement du Sud-Ouest)

La maison Saint-Gabriel était la maison d'accueil des filles du Roy de 1668 à 1673, de petite école à maison de ferme, elle est devenue en 1966 un musée. Elle compte un potager, un jardin de plantes médicinales et un verger, dans l'esprit de la nouvelle France.

La maison Bleu
(parc-nature de Pointe-aux-Prairies)



La maison Jacques-Richer-dit-Louveteau
(parc-nature du Cap-Saint-Jacques)

Le Jardin du Gouverneur



La Ferme Saint-Gabriel
(tableau de Georges Delfosse)



1.3 L'art et l'agriculture

La Ville de Montréal possède une collection de plus de 900 œuvres d'art historiques et contemporaines. Témoin de l'effervescence identitaire de la société au début du siècle dernier, l'artiste Alfred Laliberté (1878-1953) représente l'importance de l'agriculture à travers des personnages qui exaltent avec fierté le travail de la terre. Tirée du patrimoine artistique municipal, on y trouve sa sculpture *La Fermière*, 1915, figure centrale de la fontaine du marché public Maisonneuve (p. 44). On doit aussi mentionner ses figures emblématiques produites à la même époque, la *Femme au seau* et *Le semeur* (ce dernier est au verso du rapport), grandes sculptures installées à l'entrée du hall d'honneur de l'hôtel de ville de Montréal.

D'une facture plus contemporaine, l'œuvre d'art public de Linda Covit, *Les graminées du jardin Saint-Sulpice*, 2007, évoque le jardin communautaire du Domaine Saint-Sulpice. L'avoine, le blé, l'orge, le sarrasin, le maïs et le millet font référence aux denrées disponibles à la coopérative alimentaire « La Familiale », et rendent ainsi hommage à sa présidente fondatrice, Berthe Louard (1889-1968), dans ce parc de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Linda Covit, *Les graminées du jardin Saint-Sulpice*



1.4 Montréal reconnaît aujourd'hui l'importance du développement de l'agriculture urbaine et a pris des engagements pour son renforcement

La Ville de Montréal reconnaît l'importance et les bienfaits de l'agriculture urbaine. Elle a pris plusieurs engagements pour son renforcement dans le plan d'urbanisme et les plans de développement durable qu'elle a adoptés.

Aussi, plusieurs mesures pour la protection de la biodiversité et du verdissement méritent d'être mentionnées. En effet, les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement participent à la biodiversité et au verdissement. Les initiatives visant à réduire le taux de minéralisation de la ville peuvent offrir de nouveaux lieux pour l'agriculture.

Le plan d'urbanisme

(Ville de Montréal, 2004)

Le plan d'urbanisme est le document de référence en matière d'aménagement et de mise en valeur du territoire. Il prévoit des actions visant la préservation et la mise en valeur du caractère champêtre et des activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville (cette action est détaillée dans la section 2.1, p.16).

Plan d'urbanisme (Ville de Montréal 2004)
Chapitre 2.5 : Un paysage urbain et une architecture de qualité.
Action 11.4 : préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville (p.127).

Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (2010-2015)

Orientation : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

Action 13 : Aménager des quartiers durables

Montréal s'engage à : Financer 20 projets de quartiers durables d'ici 2015 par le biais du programme Quartiers 21 (Q21), en portant une attention particulière aux quartiers défavorisés.

Action 15 : Contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur.

Montréal s'engage à : En lien avec la Stratégie de biodiversité et de verdissement, et en collaboration avec les différentes instances, développer des approches novatrices et des programmes en matière d'agriculture urbaine.



Le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 (Ville de Montréal, 2010)

Avec le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, Montréal confirme son engagement à faire du développement durable l'assise sur laquelle doit se construire la métropole. Il s'inscrit à la suite de la démarche amorcée par le Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise 2005-2009 et en complémentarité du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015.

Dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, les engagements pour l'agriculture se rapportent à l'aménagement de quartiers durables pouvant comporter un volet agricole et au développement d'approches novatrices et de programmes en matière d'agriculture urbaine.

Au niveau international, la Ville de Montréal a participé au *Forum urbain mondial ONU-HABITAT*, tenu à Vancouver en 2006, avec l'Université McGill qui présentait son projet *Paysages comestibles (Edible Landscapes)*. Ce dernier faisait état de la richesse exceptionnelle des jardins communautaires montréalais, qui comptent plus de la moitié des jardinets communautaires du Canada.

Plan de développement durable de la collectivité montréalaise (2010-2015)

Orientation : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Objectif : Améliorer les infrastructures vertes à Montréal en faisant passer la canopée de 20% à 25% d'ici 2025 par rapport à 2007.

Action 31 : Établir un cadre de collaboration pour protéger et mettre en valeur des territoires riches en biodiversité.

Montréal s'engage à : Créer un paysage humanisé, tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, sur des terres agricoles.

Action 32 : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

Montréal s'engage à : Adopter et mettre en œuvre avec les partenaires une Stratégie de biodiversité et de verdissement.

Les partenaires s'engagent à : Pratiquer l'agriculture urbaine sur leurs terrains ou édifices pour en faire bénéficier leurs employés et/ou la collectivité.

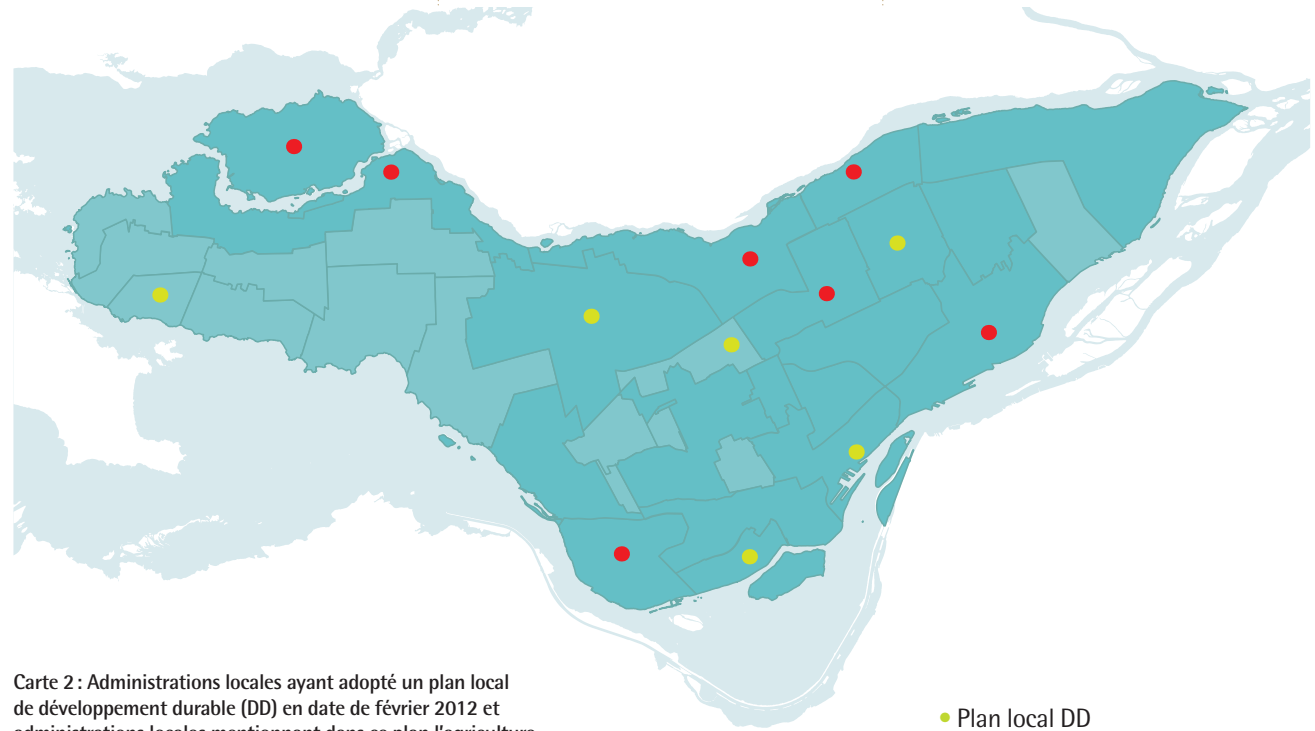
En lien avec la volonté de verdir la ville et de lutter contre les îlots de chaleur, la Ville de Montréal travaille à l'élaboration d'un plan d'action pour augmenter la canopée de 20 à 25 % (plan d'action 2012-2021). Sachant que l'ombrage des arbres freine la croissance des légumes, il faudra parfois concilier différentes préoccupations et avoir une approche différenciée selon les secteurs.

Treize arrondissements ont adopté des plans locaux de développement durable et sept d'entre eux ont des objectifs liés à l'agriculture urbaine (voir carte 2). Par exemple, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve mentionne comme engagement : « Améliorer l'accès, pour tous, à des espaces dédiés à l'agriculture urbaine » (Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plan local de développement durable 2011-2015, p.13)

Les autres engagements en faveur de la biodiversité et du verdissement

D'autres engagements ont été pris ces dernières années, témoignant de l'importance des enjeux de biodiversité et de verdissement. Le maire de Montréal et plusieurs élus montréalais ont signé la **Déclaration de la collectivité de l'île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement** (avril 2010). Parmi les engagements mentionnés dans cette déclaration, il est indiqué : « développer l'agriculture urbaine durable sous ses différentes formes » (www.cremtl.qc.ca).

Le maire de Montréal a signé en août 2011 l'**Engagement de Durban**, reconnaissant l'importance de la biodiversité, les pressions qui s'exercent sur celle-ci, et s'engageant à publier des rapports sur l'état de la biodiversité, à développer et mettre en œuvre une stratégie de biodiversité.



Carte 2 : Administrations locales ayant adopté un plan local de développement durable (DD) en date de février 2012 et administrations locales mentionnant dans ce plan l'agriculture urbaine (AU)

- Plan local DD
- Plan local DD + AU

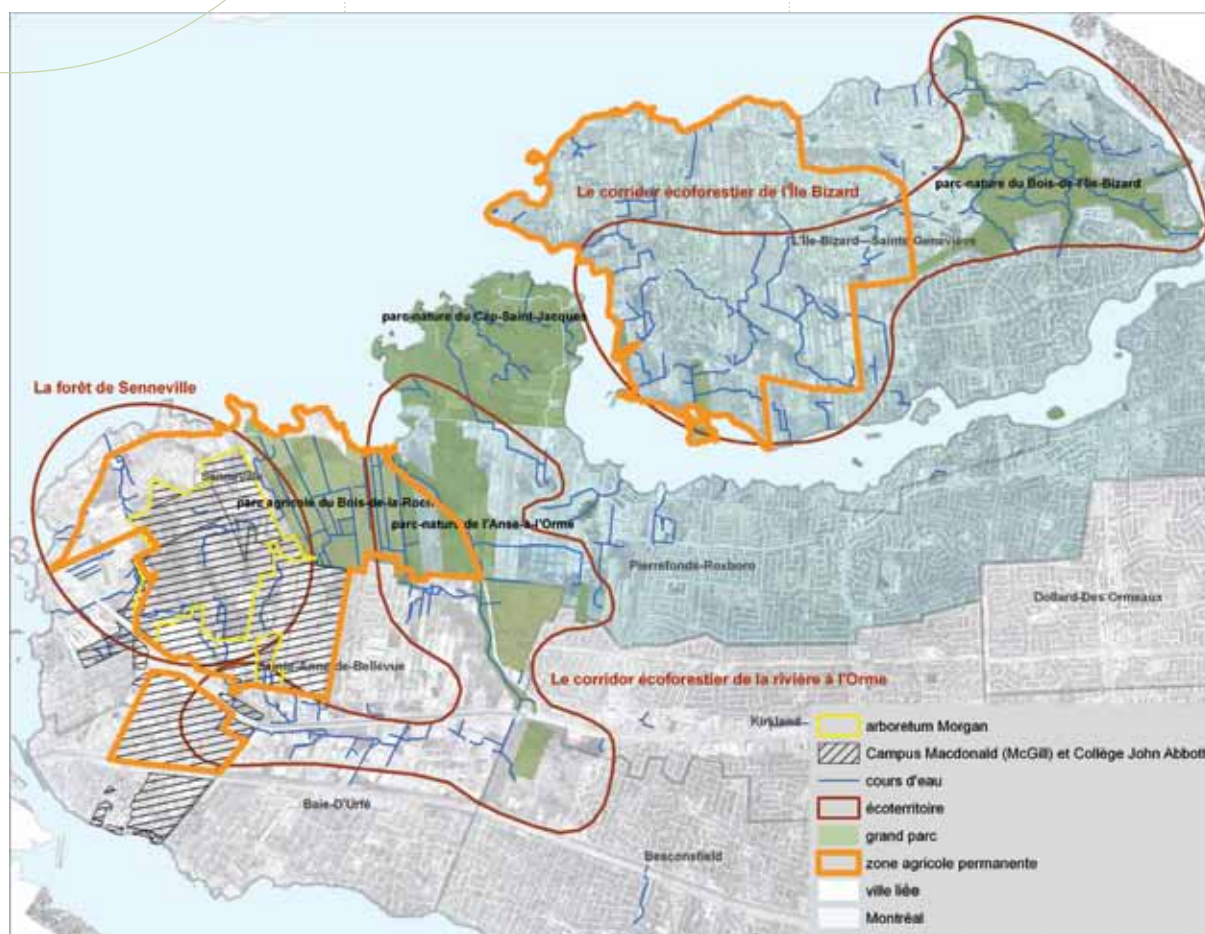
Action Locale pour la Biodiversité (LAB)

Le maire de Montréal a signé une entente avec le Conseil international des initiatives locales (ICLEI) en 2010 pour participer à l'initiative Local Action for Biodiversity (LAB) ou Action Locale pour la Biodiversité. La Direction des grands parcs et du verdissement est engagée, avec un réseau de partenaires, dans l'élaboration d'un rapport sur l'état de la biodiversité et de ses modalités de gestion. Ce diagnostic fera notamment état de l'agriculture urbaine. Par la suite, une stratégie et un plan d'action pour la biodiversité seront mis en œuvre.

2

L'agriculture périurbaine

Par agriculture périurbaine, on considère les activités agricoles situées en périphérie de la Ville et se déployant généralement sur de plus grandes superficies que les projets agricoles urbains. Dans le cas de Montréal, il s'agit des activités de l'ouest montréalais qui prennent place dans la zone agricole permanente et dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques.



Carte 3 : La zone agricole permanente

2.1 Les activités agricoles de l'ouest montréalais

La zone agricole permanente décrétée par le gouvernement du Québec couvre 2 046 ha, soit 4% du territoire de l'agglomération montréalaise. Elle se déploie dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et L'île-Bizard-Sainte-Geneviève, ainsi qu'à Senneville et Sainte-Anne-de-Bellevue (voir carte 3). Les sols ont un potentiel élevé pour l'agriculture. De plus, le climat est parmi les plus favorables pour la culture au Québec. En effet, il s'agit d'endroits où la période sans gel est la plus longue.

Les terres de la zone agricole permanente sont exploitées par une dizaine d'agriculteurs, dont plusieurs font partie du réseau d'Agriculture soutenue par la communauté (ASC), animé par Équiterre. Il s'agit de fermes biologiques qui vendent des paniers de légumes directement à des familles.

Le plan d'urbanisme de Montréal (Ville de Montréal, 2004, p.127)

Chapitre 2.5 : Un paysage urbain et une architecture de qualité

Action 11.4 : « préserver et mettre en valeur le caractère champêtre et les activités agricoles de certains secteurs de l'ouest de la ville »

Moyens de mise en œuvre :

1. Maintenir les limites actuelles de la zone agricole permanente sur le territoire de Montréal [...].
2. Planifier les secteurs à construire limitrophes de la zone agricole permanente [...] de manière à assurer une cohabitation harmonieuse des exploitations agricoles et des milieux de vie projetés.
3. Réaliser une étude pour caractériser la zone agricole du territoire montréalais et en préciser le potentiel.
4. Mettre en valeur le pôle éco-agro-récréotouristique, notamment par l'établissement de conditions propices à la découverte des paysages champêtres et par le soutien aux initiatives locales de sensibilisation, de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine agricole.
5. Aménager le parc agricole du Bois-de-la-Roche.
6. Élaborer un plan stratégique de mise en valeur des activités agricoles, en collaboration avec le comité consultatif agricole, la Communauté métropolitaine de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

La zone agricole est occupée aussi par le parc agricole du Bois-de-la-Roche, l'arboretum Morgan, l'écomusée de la Vallée du Saint-Laurent, la ferme expérimentale du Campus Mac Donald de l'Université McGill, une partie du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ainsi que par deux golfs. Ces lieux forment un pôle éco-agro-touristique d'importance.

La Ville prévoit maintenir et dynamiser la zone agricole permanente, comme mentionné dans son plan d'urbanisme, et conserver des activités agricoles en dehors de la zone agricole permanente. Elle a engagé plusieurs actions dans ce sens dans le parc-nature du Cap-Saint-Jacques, le parc agricole du Bois-de-la-Roche et l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard.

2.2 L'agriculture dans le réseau des grands parcs montréalais

Montréal compte un réseau de 24 grands parcs. Deux parcs ont une vocation agricole sur une partie de leur territoire (le parc-nature du Cap-Saint-Jacques et le parc agricole du Bois-de-la-Roche) et quatre parcs accueillent des jardins collectifs et communautaires (les parcs Maisonneuve et Angrignon, le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le Complexe environnemental de Saint-Michel [CESM]).

Le réseau des grands parcs montréalais

Le Réseau des grands parcs compte 24 grands parcs. Il contribue à l'amélioration de la qualité du milieu de vie des Montréalais et au rayonnement de l'image verte de Montréal. Il offre une variété d'espaces protégés, des milieux naturel, historique et culturel où l'on y retrouve des activités de conservation, de détente, de loisirs de plein air, d'éducation à l'environnement et une diversité de services dont l'accueil et l'animation. Certains parcs accueillent des activités agricoles.



Le parc-nature du Cap-Saint-Jacques : un parc de conservation à caractère champêtre

Ce parc-nature couvre 301 ha. Il est situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. La Ville a une entente depuis 1988 avec l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres pour l'administration de la ferme écologique du parc-nature. L'entente actuelle (2008-2018) porte aussi sur le parc agricole du Bois-de-la-Roche. D-Trois-Pierres offre à de jeunes adultes un milieu de travail favorisant leur insertion sociale et professionnelle à partir de la réalité quotidienne. L'organisme anime la ferme écologique. Celle-ci offre une vitrine sur le monde agricole par ses infrastructures d'agriculture biologique (serre, jardins, champs et magasin général) et par les nombreux animaux qui vivent en permanence sur le site et dans la grange de la ferme. On trouve différentes espèces animales (lapins, oies, canards, vaches, chevaux, chèvres, poneys, ânes, etc.). Le site de la ferme est ouvert à l'année et accueille environ 50 000 visiteurs par an.

La ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques

Le jardin arc-en-ciel est aussi un attrait important. Il est remarquable par sa forme demi-circulaire, l'agencement de ses couleurs, et la variété de ses fleurs, fines herbes et légumes.

D-Trois-Pierres cultive et fait de l'élevage sur plus de 30 ha et produit chaque année environ 375 paniers biologiques dans le cadre du réseau ASC. Des fruits et légumes biologiques sont en vente au Magasin Général pendant les fins de semaine d'été. D-Trois-Pierres fait aussi de la production acéricole et anime une cabane à sucre (sirop biologique).

Le parc agricole du Bois-de-la-Roche

Le parc agricole est situé à Senneville et couvre 190 ha. Il est dans la zone agricole permanente. Le parc a pour vocation d'être une vitrine de l'agriculture au Québec. Un projet de mise en valeur des terres est engagé avec D-Trois-Pierres. Le projet vise deux grands objectifs :

- la conservation des milieux naturels et de la biodiversité :
 - protection d'un corridor écologique,
 - protection des espèces aviaires menacées;
- la remise en culture des terres et éventuellement la pratique de l'élevage sur environ 90 ha.

2.3 Le projet de paysage humanisé de l'île Bizard

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (Ville de Montréal, 2004), un plan concept a été adopté pour le corridor écoforestier de l'Île Bizard (Ville de Montréal, 2006). Ce plan concept est un document d'orientation pour la mise en valeur de l'écoterritoire. Lors de la consultation publique qui a eu lieu en 2005, des citoyens ont attiré l'attention sur la zone agricole permanente, exprimant leur préoccupation de voir les activités agricoles et récréo-touristiques s'y développer. Un comité de citoyens a été formé pour faire des propositions de mise en valeur et par la suite une table de concertation a été mise en place. Cette table a confirmé l'intérêt d'obtenir le statut de paysage humanisé tel que défini par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel du Québec. Elle travaille sur la mise en œuvre de ce projet.



La zone agricole permanente de l'île Bizard en 2010 avec vue sur le lac des Deux Montagnes

Un rapport d'expertise produit en 2009 confirme le potentiel agricole de l'ouest de l'île Bizard et identifie des pistes d'action pour sa mise en valeur.



Le paysage humanisé est une «aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et ses composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentent des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine» (L.R.Q., chapitre C-61.01, 2002, c. 74, a. 2.)

Deux vues du parc agricole du Bois-de-la-Roche

3

Les jardins communautaires

Montréal a une tradition de plus de 35 ans en matière de jardins communautaires. La Ville a adopté un programme municipal de jardins communautaires dès 1975 et le programme a pris de l'expansion dans les années 1990. Depuis 2002, avec l'adoption de la Loi 170 sur la réorganisation municipale, la gestion des

jardins communautaires est assumée par chacun des arrondissements. La Ville de Montréal compte 95 jardins communautaires, couvrant environ 26 ha. Les jardins accueillent plus de 12 000 jardiniers. Dix-sept arrondissements de Montréal sur dix-neuf mettent à la disposition des citoyens des parcelles de terre à des

fins de jardinage. Un tableau synthèse en annexe (p. 49) présente le nombre de jardins par arrondissement. Seuls les jardins montréalais sont comptabilisés ici. Si l'on compte les jardins des villes liées et les Jardin-jeunes du jardin botanique on obtient un total de 104 jardins.



Un jardin communautaire est un jardin potager composé de plusieurs jardinets, chacun étant attribué et cultivé par un citoyen ou une famille.



Jardin Champdoré,
arrondissement
de Villeray—Saint-Michel—
Parc-Extension



3.1 Les bénéfices sociaux et environnementaux, l'accessibilité aux jardins

Tel que mentionné en introduction de ce rapport, l'agriculture urbaine procure de très nombreux bénéfices à différents niveaux et les jardins communautaires y participent grandement. Ils favorisent :

- au niveau de la communauté : mieux-être collectif ; émergence de leaders locaux ; intégration sociale de nombreux immigrants et de personnes en difficulté ;
- au niveau du quartier : développement du sentiment d'appartenance des citoyens ; participation accrue des jardiniers aux activités de quartiers ; resserrement du filet social ; lieu privilégié d'échange d'informations ; amélioration de la sécurité urbaine par l'utilisation des terrains vacants ;
- au niveau des individus : meilleure qualité de vie ; socialisation ; bris de l'isolement ; mieux-être physique et psychologique (exercice, alimentation, détente) ; acquisition de nouvelles habiletés et partage de connaissances ; accroissement de l'autonomie et de l'estime de soi ; consolidation de la cellule familiale ; développement de relations sociales.

Sur le plan de l'environnement, les jardins communautaires constituent des îlots de verdure et des îlots de fraîcheur améliorant la qualité de vie des citoyens du quartier environnant. Ils contribuent au maintien et à l'augmentation de la biodiversité à l'échelle de la ville. Au niveau des individus plus spécifiquement, les jardins favorisent l'accès à la nature, l'adoption de méthodes de culture écologique et la mise en pratique des techniques de recyclage et de compostage.

Afin d'assurer l'accessibilité à une clientèle diversifiée, certains jardins proposent des aménagements particuliers pour des personnes à mobilité réduite. Dans le jardin Des Roseraies (arrondissement d'Anjou), six bacs surélevés de jardinage ont été installés pour les personnes âgées de plus de 55 ans, ceci dans le cadre de la démarche Municipalité Amies des Aînés (MADA).



Bacs surélevés dans le Jardin Des Roseraies, arrondissement d'Anjou



Jardin Pierre Bernard, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

« Depuis plus de 15 ans, je cultive dans les jardins communautaires et collectifs de Montréal. J'aime cultiver une grande variété de légumes, c'est mon loisir de plein air. Une année j'ai récolté 160 poireaux ! J'ai lu beaucoup pour mieux connaître les plantes, l'agriculture est devenue pour moi un second métier. »

Suhel

3.2 Les impacts économiques

Selon une estimation des animateurs horticoles de plusieurs arrondissements, les jardiniers peuvent produire sur une parcelle de 18 m² la plupart des légumes frais consommés par deux personnes durant six mois, sans compter la mise en conserve, la congélation, l'entreposage des légumes d'hiver et le séchage d'une partie de la récolte. On estime que la production de légumes frais, sains et nutritifs vaut entre 150 \$ et 300 \$ selon les jardiniers pour un investissement de 50 \$ à 75 \$. C'est donc un loisir enrichissant.

Cette activité permet aussi à des membres de communautés culturelles d'obtenir à moindre coût des légumes de leur pays d'origine. Pour certaines personnes, le jardinage permet de briser la dépendance envers les banques alimentaires. Pour d'autres, le regroupement pour effectuer des achats permet d'obtenir du fumier, des graines ou des plants à moindre coût. Divers échanges ou dons de graines, de plantes potagères ou ornementales sont aussi possibles entre jardiniers et parfois même entre jardins communautaires.

Finalement, les dons de surplus de légumes à des jardiniers malchanceux ou à des organismes luttant contre la faim ont également un impact économique et social appréciable.



Jardin Arc-en-sol, arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve

3.3 La gestion des jardins communautaires

Les arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal ont pour la plupart continué à gérer ces jardins comme ils le faisaient dans le cadre de l'ancien programme (Ville de Montréal, 1999, Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires). Les modalités de gestion varient toutefois en fonction des conditions locales. Certains arrondissements se regroupent pour se doter d'outils communs. Une table inter-arrondissements du programme des jardins communautaires a été créée. Cette table est le lieu de discussion de problématiques communes aux jardins. La Table édite un petit journal, « La Feuille de chou ».

Les jardins communautaires relèvent normalement d'une collaboration entre la Ville et les citoyens :

- Côté Ville, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement est généralement responsable des jardins en association avec la Direction des travaux publics. Un agent de développement et un animateur horticole, le cas échéant, assurent l'essentiel du travail.
- Côté citoyens, les participants de chaque jardin communautaire élisent le comité de jardin qui prend bénévolement la responsabilité du jardin et qui travaille en collaboration avec l'arrondissement.

Cette collaboration entre l'arrondissement et le comité de jardin permet d'assurer le respect des normes de fonctionnement des jardins : règles d'utilisation, calendrier technique, activités sociales, etc. Les comités de jardins sont généralement des organismes à but non lucratif dûment enregistrés. Leur statut juridique démontre une volonté de responsabilisation, de structuration, d'autonomie et de démocratisation du groupe. Leur dynamisme et leur sérieux en font des partenaires précieux pour assurer le bon fonctionnement du programme. Dans certains cas, les relations entre la Ville et les comités de jardins sont confirmées formellement par lettres d'ententes.

Les comités de jardins ont un rôle social important. Ils sont le lieu d'activités diverses qui resserrent les liens unissant les jardiniers membres et accroissent le sentiment d'appartenance au groupe : fêtes, concours, repas communautaires, corvées.

Un cadre opérationnel détaillé permet d'assurer un calendrier de travail annuel qui va de janvier à novembre. Des règles de civisme et de jardinage précises établissent l'ensemble des conditions nécessaires pour assurer le bon fonctionnement des jardins et l'harmonie entre les jardiniers.



Jardin Arc-en-sol, arrondissement de Mercier—Hochelaga—Maisonneuve

Dans certains arrondissements, un concours annuel du mérite horticole permet chaque année de reconnaître les Grands jardiniers montréalais qui se voient décerner un certificat honorifique, de même que les présidents des comités de jardin.

Dans plusieurs arrondissements, le nombre de candidat(e)s jardiniers dépasse le nombre de places disponibles. Ceci est particulièrement vécu dans les quartiers centraux où les jardinets libres sont rares et la densité de population élevée. Les jardiniers de la saison précédente reçoivent en début d'année une lettre les invitant à se prévaloir de leur privilège de réinscription

pour la nouvelle saison. Une tarification très abordable permet aux jardiniers de renouveler annuellement leur participation. Les jardiniers qui ne répondent pas à l'invitation, qui sont en défaut de paiement ou en infraction aux règles de fonctionnement perdent leur privilège et doivent se réinscrire sur une liste d'attente, le cas échéant. Pour réduire les listes d'attentes, certains arrondissements autorisent les «cojardiniers», tandis que d'autres divisent les jardinets en deux.

Dans certains arrondissements, un animateur horticole visite régulièrement le jardin afin de prodiguer des conseils aux jardiniers.

Jardin De Normanville, Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension



On trouve aussi quelques jardins communautaires privés, intégrés à un développement résidentiel, comme le jardin Pré-carré (Tours Olympiques, arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie). Dans ce cas, le jardin ne fait pas partie du programme de la Ville de Montréal. Les parcelles sont accessibles uniquement aux résidents de l'ensemble de logements. Toutefois, l'arrondissement participe à l'animation du jardin.



Principaux équipements généralement disponibles dans les jardins (situation variable selon les arrondissements) :

- portail d'entrée avec panneau d'identification du jardin
- clôtures périphériques
- terre, gravier et sable
- approvisionnement en eau
- cabanon et boîte à outils
- fumier et compost
- tables à pique-nique
- piquets délimitant les jardinets
- barils à eau et barils à déchets
- coffres à déchets
- peinture et teinture pour le mobilier
- supports à vélos
- toilettes sèches
- composteur

3.4 Le portrait de la clientèle

Les résultats partiels d'une étude de la clientèle² permettent de constater la grande variété d'origine ethnique des jardiniers, ce qui confirme le rôle important que jouent les jardins communautaires comme agent d'intégration sociale.

Parmi les motivations invoquées par les jardiniers pour la pratique de cette activité, on note par ordre d'importance :

- le simple plaisir de jardiner et d'obtenir ainsi des aliments frais et de proximité ;
- la réduction du budget alimentaire ;
- la pratique d'une activité biologique respectueuse de l'environnement, de nature apaisante et permettant de réduire le stress ;
- la sensibilisation à l'agriculture, à l'environnement, à une vie saine et à l'augmentation de la biodiversité.

Les règles de civisme et de jardinage sont généralement considérées comme adéquates par une grande majorité des jardiniers (92 à 98%). Une très petite minorité des jardiniers (3%) ne les connaissent pas. Parmi les suggestions faites par les jardiniers à l'égard de ces règles, notons :

- diminuer le nombre de règles ;
- appliquer les règles plus sévèrement ;
- empêcher le vol de légumes et la flânerie ;
- améliorer la gestion de l'espace ;
- améliorer l'entretien des allées ;
- rendre le compostage obligatoire ;
- hausser les clôtures.

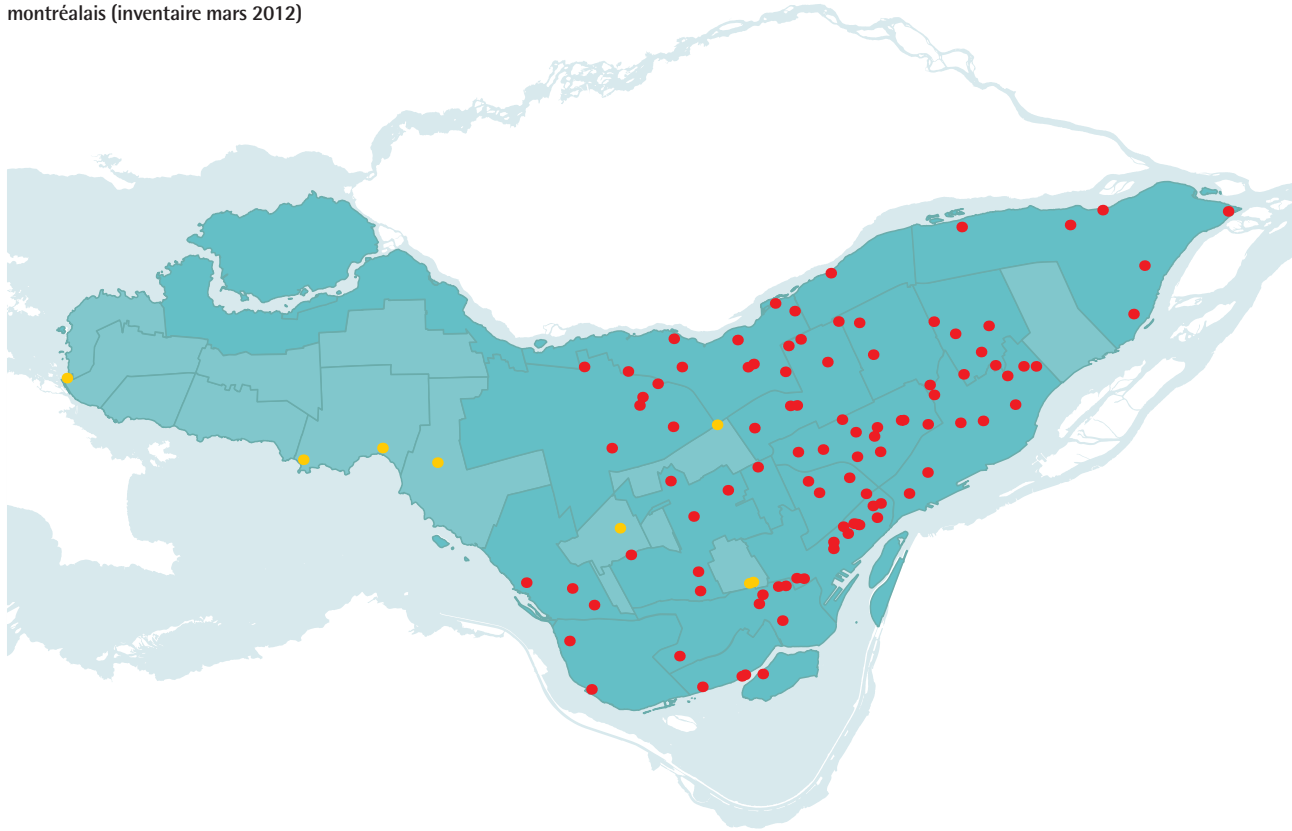


2. Sondage effectué en 2008 par les arrondissements en collaboration avec Éric Duchemin, professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM.

«Notre quartier est un lieu de cohabitation de personnes d'origines et de niveaux de vie très variés. Le jardin communautaire nous permet de nous rencontrer sans les contraintes des différences. Depuis quelques années, il y a beaucoup plus de mobilité et le jardin permet aux gens de se retrouver. Un peu comme autrefois sur le parvis de l'église, mais sans le décorum. On y trouve un très bel esprit de partage et d'entraide. On doit travailler un peu dans le comité de jardin pour faire progresser les choses, mais c'est intéressant. J'agis parfois comme secrétaire. Dans notre jardin, on pousse sur le compostage avec les conseils techniques de l'éco-quartier. On a aussi pensé à l'élevage de petits animaux, mais ce n'est pas gagné. Mon leitmotiv, c'est de bien m'alimenter et le plaisir de cuisiner avec des variétés de légumes qui ne sont pas sur le marché. Dans mon jardinet, je cultive 15 variétés différentes de tomates, de toutes les couleurs, mais en rotation, pas toutes en même temps. Mes plants de tomatillos font 7 à 8 pieds de large ! Ils s'étendent au-dessus des laitues en fin de saison. Quel bonheur de cuisiner avec des produits aussi beaux, aussi variés ! C'est ça mon plus grand plaisir. Et puis j'encourage un semencier qui offre des produits spécialisés. La biodiversité c'est important !» *Bernard*

Jardin De Normanville, Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension

Carte 4 : Les jardins communautaires montréalais (inventaire mars 2012)



« Avec une seule saison à mon actif, je suis un nouveau venu dans les jardins communautaires, mais j'ai reçu le prix du mérite horticole ! J'ai adoré mon expérience. J'avais déjà fait pousser quelques fleurs, mais je n'avais jamais eu l'occasion de cultiver des légumes. Comme je n'ai pas accès à la campagne, c'est le jardin communautaire qui est mon coin de campagne. C'est vraiment une belle petite place. J'y vais tous les jours quand il ne pleut pas et je ne pourrais plus m'en passer ! Pour avoir un plus grand choix de variétés, je fais pousser mes plants à partir de graines. La communauté des jardiniers est bien sympathique et j'ai très hâte que la saison reprenne. »

Richard

3.5 La problématique de contamination de certains jardins

Certains jardins communautaires ont connu ou connaissent des problèmes de contamination des sols. Ceci s'explique par le fait que plusieurs jardins ont été aménagés à une époque où la problématique des terrains contaminés était peu connue, ni documentée et encadrée. À partir des années 90, la Ville s'est préoccupée de ce problème et est intervenue dans plusieurs jardins afin de les décontaminer. Dans les années 2000, elle a réalisé un diagnostic complet de ses jardins et demandé à la Direction de la santé publique d'émettre ses recommandations.

Un plan d'intervention global a alors été élaboré en vue de permettre aux jardiniers de poursuivre leurs activités dans la mesure du possible. Ainsi, les activités de culture potagère ont pu être maintenues dans plusieurs jardins problématiques en ayant recours, soit à la décontamination complète du terrain, soit à l'ajout de sols propres, ou encore à la construction de bacs de jardinage. Malheureusement, certains jardins ont dû être fermés définitivement à la suite des recommandations de la DSP, car il n'était plus possible de poursuivre les activités de culture potagère en raison de l'état des sols. Ces mesures ayant été prises, il ne subsiste aujourd'hui que quelques jardins où des travaux de réhabilitation sont encore à prévoir.

De nos jours, la construction de tout nouveau jardin doit se faire sur des terrains propres suivant les règles de l'art.

« Ça fait maintenant 10 ans que je cultive mon lopin dans un jardin communautaire et je m'en occupe beaucoup. J'aime tout dans les jardins communautaires ! Il suffit d'y investir un peu d'argent et quelques efforts pour que le jardin soit très productif. En plus des légumes, je fais pousser des fleurs et des fraises. C'est aussi mon petit carré de thérapie. Après le décès de ma mère, des papillons blancs m'ont rendu visite au jardin : ils m'apportaient le message qu'elle était toujours avec moi. À la fin de la saison, j'ai été très honoré par la visite du maire de Montréal qui m'a remis un certificat de félicitations signé de sa main. C'est une grande source de fierté pour moi. Je ne connais aucune autre activité qui m'apporte une aussi grande satisfaction. Le jardin communautaire, c'est le petit plus qui nous fait adorer Montréal ! »

Pierre

4

Initiatives privées soutenues par la Ville

Devant l'importante demande pour des parcelles de jardinage et la prise de conscience affirmée pour une alimentation saine, une grande diversité de nouvelles initiatives a vu le jour récemment. Ces projets se déploient au cœur des ensembles résidentiels, dans les cours d'école, les espaces institutionnels, sur les toits, les balcons, les terrasses et dans les espaces résiduels. Ce sont particulièrement des jardins collectifs. Les cultures y sont faites en pleine terre ou dans des bacs. Aussi, il est parfois prévu un local permettant d'accueillir une cuisine collective dans certains développements résidentiels.

La Ville de Montréal participe à ces projets de différentes façons, à travers les programmes municipaux et provinciaux qu'elle gère et en soutenant des OBNL (appui financier, ressources humaines, prêt de locaux, etc.).

Plusieurs projets sont cités dans cette section. Ils sont présentés aussi dans le tableau en annexe. Ce tableau n'est pas exhaustif, il vise à illustrer la diversité des initiatives mises en œuvre à travers la ville (voir annexe p.50).



Jardin Louisbourg,
arrondissement
d'Achues-Cartierville

Le jardin collectif est un jardin potager cultivé par un groupe de jardiniers. Les récoltes sont distribuées collectivement selon des modalités prévues par les participants, ceci alors que dans les jardins communautaires, chaque participant a son jardinet.

4.1 Les jardins collectifs

Un premier inventaire a permis de recenser plus de 70 jardins collectifs soutenus par la Ville et les Sociétés paramunicipales. Ces jardins sont généralement créés par des organismes communautaires, des écoles ou des associations de locataires. Le soutien municipal est très variable selon les initiatives (mise à la disposition du terrain, soutien financier, animation, prêt de locaux, promotion, etc.). Les éco-quartiers sont souvent impliqués dans ces projets.

Les premiers jardins collectifs ont vu le jour dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Ahuntsic-Cartierville dans les années 90, mais la majeure partie des projets date des cinq dernières années.

Les jardins collectifs sont parfois intégrés à un jardin communautaire, c'est le cas des jardins collectifs de Bouffe Action Rosemont et de la Maison de quartier Villeray.

4.2 Revitalisation urbaine et développement résidentiel

Différentes opérations de revitalisation urbaine et des projets résidentiels récents (construction neuve ou rénovation) comportent un ou plusieurs volets agricoles. Les directions de l'Habitation, de l'Environnement et du développement durable, de la Diversité sociale, ainsi que les sociétés paramunicipales en habitation : l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) gèrent des programmes et sont ainsi impliqués dans des projets urbains et résidentiels dont certains comprennent un projet de jardinage.

La Direction de l'habitation de la Ville de Montréal agit à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec et gère l'ensemble des programmes municipaux et québécois d'aide à l'habitation sur le territoire montréalais. La Direction sélectionne les projets d'habitation afin de répondre aux objectifs de plusieurs politiques et plans d'action de la Ville. Quelques projets d'habitation sociale et communautaire accueillis dans le cadre du programme AccèsLogis prévoient des activités associées directement ou indirectement à l'agriculture urbaine.

La Direction de l'environnement et du développement durable finance le programme Quartiers 21 avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Trois projets de Quartiers 21 ayant été financés comprenaient un volet relié à l'agriculture urbaine, ce sont les projets :

- Côte-Saint-Paul, arrondissement du Sud-Ouest ;
- Place Benoit, arrondissement de Saint-Laurent ;
- Un îlot de chaleur au centre-ville, arrondissement de Ville-Marie (voir annexe p. 50 à 52).



Projet résidentiel Méta D'âme, Arrondissement de Ville-Marie : culture en bac sur la toiture verte de l'immeuble (programme AccèsLogis, Direction de l'habitation)

Le programme AccèsLogis est un programme d'habitation québécois à frais partagés, géré par la Direction de l'habitation. Il finance le développement de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenus faibles ou modestes. Les projets sont soumis par des coopératives d'habitation ou des organismes à but non lucratif. Parmi les projets accueillis à ce jour, quelques-uns prévoient des activités associées, directement ou indirectement, à l'agriculture urbaine, souvent en lien avec des initiatives de revitalisation intégrée menées par des acteurs locaux. Le financement de ces activités d'agriculture urbaine repose toutefois sur des sources externes aux programmes d'habitation.



Jardin communautaire et Kiwi box, Quartier 21 Hodge Place Benoit et RUI, arrondissement de Saint-Laurent



Le programme Quartiers 21, initié en 2005 dans le cadre du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, s'inspire de l'Agenda 21 des Nations Unies. Le Programme « Quartiers 21 » est financé par la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal et la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal. Les projets Quartiers 21 sont réalisés par des organismes locaux, avec le soutien des arrondissements dans lesquels ils ont lieu. Le programme Quartiers 21 a permis de financer plusieurs projets de Quartiers 21, dont trois projets comprenant un volet relié à l'agriculture urbaine.



La Direction de la diversité sociale gère l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville et le gouvernement du Québec (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette Entente permet de soutenir financièrement des projets visant à contrer l'insécurité alimentaire des familles démunies. Ainsi, les arrondissements peuvent soutenir financièrement les initiatives des organismes communautaires relatives à la mise en place de jardins collectifs, à la plantation d'arbres fruitiers et à l'aménagement de jardins sur les toits. La Ville injecte annuellement 2,25 M\$ dans le secteur de la sécurité alimentaire, dont environ 1,3 M\$ provient de l'Entente. La Direction de la diversité sociale finance aussi la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) qui vise à intervenir dans des quartiers défavorisés. Trois opérations de RUI comprennent un volet agricole. Il s'agit de l'opération RUI Hodge-Place Benoit (qui s'inscrit aussi dans le programme Quartiers 21 et est cité p. 27 et p. 51) de celle de Montréal-Nord et de celle de Lachine. Cette dernière est menée par le Comité de revitalisation urbaine intégrée du quartier Saint-Pierre (arrondissement de Lachine). Parmi les actions structurantes réalisées, on peut noter la mise en place et la coordination de jardins communautaires et collectifs et l'ouverture du marché Saint-Pierre qui offre des fruits et légumes frais ainsi que des ateliers de cuisine collective et d'urgence.

L'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été conclue dans la foulée du Sommet de Montréal entre la Ville et le gouvernement du Québec (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette entente a été renouvelée annuellement depuis le Sommet. Elle permet aux arrondissements et à la Direction de la diversité sociale, en concertation avec le milieu communautaire, de soutenir financièrement des projets visant à contrer l'insécurité alimentaire des familles démunies.

L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission d'améliorer les conditions de vie de personnes et de familles à faible revenu ou à revenu modéré en leur procurant des logements subventionnés de qualité et en favorisant leur pouvoir d'influence et d'action dans leur milieu. Depuis 2009, l'OMHM a élaboré, avec l'aide de différents partenaires comme le Conseil régional de l'environ-



Jardin des îlots Saint-Martin, arrondissement du Sud-Ouest (Éco-quartier, Centre d'écologie urbaine, OMHM), toit-terrasse et bacs

nement, le Centre d'écologie urbaine de Montréal et Sentier urbain, plusieurs projets de lutte aux îlots de chaleur urbains. Les interventions varient beaucoup d'un projet à l'autre, mais plusieurs de ceux-ci intègrent des volets reliés à l'agriculture urbaine. L'OMHM soutient différentes initiatives de jardins collectifs sur ses terrains, notamment avec les éco-quartiers. Aussi, l'Office encourage les projets de jardinage dans le cadre de son programme « Habiter la mixité ».

Habitations André Grasset,
arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
(Habiter la mixité, OMHM)



Habiter la mixité a pour objectif d'accueillir les nouveaux arrivants et de favoriser les échanges entre les différentes cultures. Ce programme leur permet de tisser des liens avec leur entourage et les encourage à participer à la vie communautaire, notamment en participant à des activités de jardinage. C'est un programme de l'OMHM, fruit d'une collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

La RUI revitalisation urbaine intégrée est une stratégie d'intervention qui se distingue des stratégies sectorielles de développement urbain, économique et social, par les objectifs qu'elle poursuit et l'approche concertée et participative qu'elle privilégie. L'approche mise de l'avant combine l'apport des citoyens, des représentants des secteurs privés et publics, des élus et des organismes communautaires qui travaillent conjointement à améliorer la qualité de vie des résidents des quartiers défavorisés.



Le projet BUL rue Ontario, arrondissement de Ville-Marie, projet résidentiel comprenant une terrasse et un toit vert (SHDM)

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) a pour mission de contribuer au développement économique et social de la Ville par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur le territoire de celle-ci. La SHDM a un mandat de gestion et de développement immobilier. Elle a un programme d'appui destiné aux locataires pour des projets d'horticulture (potager ou fleurs) et l'entretien des aménagements paysagers. Dans le cadre de son programme Accès Condo, des copropriétés abordables ont été livrées et particulièrement le projet BUL qui intégrera une toiture-terrasse verte comprenant des bacs de culture.



Salle communautaire du Manoir Gouin, arrondissement de Montréal-Nord (OMHM)

4.3 Les éco-quartiers

Le programme Éco-quartiers est un programme d'action environnementale créé par la Ville de Montréal en 1995. Jusqu'en 2002, la Ville de Montréal a chapeauté et assuré la gestion du programme. Par la suite, dans le contexte des fusions municipales, la gestion du programme a été confiée aux arrondissements. Le programme a été conçu pour promouvoir l'écocivisme en vue d'améliorer le milieu de vie par des actions environnementales ciblées. Le programme s'articule autour de quatre volets d'intervention :

- la propreté (ex. : opérations de nettoyage);
- la gestion écologique des matières résiduelles incluant les matières organiques;
- l'embellissement (ex. : distribution de vivaces ou d'annuelles)
- la nature en ville (végétalisation, verdissement).

Certains éco-quartiers sont très impliqués dans des projets d'agriculture urbaine. Par exemple, l'Éco-quartier Rosemont—La Petite-Patrie assure la coordination et la mise en place d'un poulailler urbain de concert avec la Maisonnette des parents.

Les éco-quartiers ont toujours été très actifs dans le verdissement de ruelles et de cours d'école. Ces actions de verdissement incluent, dans beaucoup de cas, des projets de jardinage.



La Ville en vert est un projet mis en place conjointement par l'OMHM et le centre d'écologie urbaine de Montréal, qui vise à créer des îlots de fraîcheur et à améliorer le milieu de vie dans les HLM de l'île de Montréal, et ce avec la participation des locataires et des professionnels. Ce projet est financé en partie par le Fonds vert dans le cadre de l'Action 21 sur le plan d'action 2006–2012 sur les changements climatiques (PACC) du gouvernement du Québec. D'ici la fin de l'année 2012, près de 40 habitations auront fait l'objet d'interventions de verdissement et de lutte aux îlots de chaleur. Certains projets incluent un volet agricole.



4.4 Autres initiatives

La Direction de la diversité sociale et la Direction des grands parcs et du verdissement participent au comité de suivi du projet «Cultiver l'espoir» créé par le Regroupement des Magasins-Partage, qui vise à cultiver des terres à Montréal et retourner la production à la population moins bien nantie de Montréal. Le Direction de la diversité sociale a participé financièrement à l'étude de faisabilité du projet.

Depuis 2009, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonnette réserve un financement spécifique, aussi appelé Paysage Solidaire, pour soutenir des groupes locaux en agriculture urbaine.

Habitation de Montana, arrondissement du Plateau-Mont-Royal (OMHM)

5

Les rendez-vous agricoles

Le Jardin botanique, les éco-quartiers, les arrondissements et la Direction de l'environnement et du développement durable organisent de nombreux rendez-vous autour de l'agriculture urbaine : ce sont les jardins de démonstration, les grands événements publics, les visites, les conseils horticoles et le soutien à la formation. Ces initiatives sont très importantes pour faire connaître l'activité agricole et encourager son développement.



Le Jardin des plantes économiques du Jardin botanique



5.1 Les lieux de démonstration et d'apprentissage

Le Jardin des plantes économiques du Jardin botanique

Ce jardin présente un aperçu de la diversité des plantes cultivées pour leur importance économique sur les marchés locaux ou internationaux. C'est un tour du monde et aussi un voyage à travers l'histoire de ces végétaux. Près de 50 familles et 200 genres botaniques sont représentés. On y trouve entre 400 et 450 espèces et variétés différentes de plantes : des plantes aromatiques, des fines herbes, des légumes racines, des petits fruits, des plantes textiles, des plantes fourragères, des légumes asiatiques, des plantes oléagineuses, etc. Pour chaque groupe, un panneau d'interprétation en résumé les caractéristiques et les utilités.

Le Potager ornemental du Jardin botanique

Adjacent au Jardin des plantes économiques, le Potager ornemental montre l'utilisation des plantes alimentaires dans les aménagements paysagers. Une section montre une grande variété de petits fruits, une culture qui gagne en popularité au Québec depuis quelques années.



Le Jardin botanique de Montréal, une des quatre institutions de l'Espace pour la vie, est un lieu exceptionnel pour explorer de manière inédite les mille et une facettes de la vie et de la nature. Précieuse oasis au cœur de la ville et lieu historique national du Canada, cette institution est reconnue comme un des plus importants et des plus beaux jardins du monde.

Par sa mission de conservation, de recherche et de diffusion, le Jardin botanique de Montréal développe de multiples projets liés, entre autres, à l'horticulture et, dans certains cas, à l'agriculture urbaine. Notons que le frère Marie-Victorin avait lancé, dès 1938, ce mouvement auprès des jeunes avec la création de jardins d'écoliers.

L'agriculture urbaine prend une place de plus en plus importante au Jardin botanique de Montréal. Annuellement, celui-ci bonifie ses activités pour s'adapter aux nouvelles tendances. Les programmes éducatifs visent petits et grands et les événements grand public sont de plus en plus populaires.

Repenser le lien qui unit l'être humain à la nature, cultiver une nouvelle façon de vivre, c'est ce que propose le Jardin botanique.

Les Jardins-jeunes, l'agriculture urbaine et la participation citoyenne

Depuis 1938, le programme éducatif des Jardins-jeunes du Jardin botanique permet aux jeunes citoyens d'apprendre à semer, planter, entretenir et récolter eux-mêmes légumes et fines herbes. Chaque année, près de 170 enfants de 8 à 15 ans viennent découvrir la joie de cultiver la terre de manière écologique, à raison de 2 demi-journées par semaine. Chaque jeune est responsable de son propre jardinet et participe, avec le groupe, à l'entretien d'une parcelle collective. Des animations de groupes portant sur des sujets tant botaniques, horticoles, alimentaires qu'environnementaux précèdent chaque activité de jardinage. Car

Jardins-jeunes
du Jardin botanique

au-delà des savoirs horticoles, l'objectif est d'accompagner les jeunes dans leurs réflexions sur les cultures, de la terre à l'assiette.

Au fil des ans, différents groupes ont été intégrés : personnes âgées avec les Petits Frères des pauvres, camp de jour du YMCA Hochelaga-Maisonneuve, adolescents du programme C-Vert, cuisine collective d'Hochelaga-Maisonneuve.

Le programme C-Vert est une organisation d'activités parascolaires pour les jeunes de secondaire IV et V, chapeauté par la fondation Stefen Bronfman. Les jeunes qui y participent apprennent les rudiments du jardinage.

Les adultes responsables de la cuisine collective d'Hochelaga-Maisonneuve ont jardiné dans les parcelles des Jardins-jeunes et ont bénéficié des conseils d'une hortultrice. Un guide de jardinage leur a été remis à la fin de l'année.



5.2 Les conseils horticoles

Les renseignements horticoles donnés par le Jardin botanique

Depuis plus de 70 ans, le Jardin botanique offre un service gratuit et unique en son genre au Québec à ceux qui s'intéressent au jardinage, du novice au plus expérimenté. Une équipe de personnes qualifiées répondent aux questions du public à un comptoir de renseignements horticoles situé dans le complexe d'accueil du Jardin botanique. Les questions peuvent aussi leur être acheminées par courriel, courrier ou télécopieur. Chaque demande fait l'objet d'un suivi personnalisé, et ce, dans les meilleurs délais. L'approche adoptée au Jardin botanique privilégie l'éducation, l'information et la prévention. L'équipe des renseignements horticoles fait beaucoup de sensibilisation en lien avec la phytoprotection.

Le carnet horticole du site Internet du Jardin botanique

Cette section du site Internet du Jardin botanique regroupe des centaines de fiches sur les végétaux. Elle comprend neuf portails, dont un sur le potager. Les sections du portail potager regroupant plus spécifiquement des informations en lien direct ou indirect avec l'agriculture urbaine incluent : « comment réaliser un potager », « suggestions de plantes à fleurs comestibles », « fiches de cultures sur les fines herbes », « comment éloigner les mammifères du potager et du jar-

din», « taille des arbres fruitiers » et bien d'autres sujets encore.

Le site Internet comprend un module destiné aux jeunes : Le J@rdin des jeunes branchés où on répond à leurs questions.

Les brochures-conseils

Plusieurs outils ont été développés par la Ville pour sensibiliser les citoyens au jardinage écologique. Le guide « Maison propre et jardin vert », est une référence pour les jardiniers. Il y a aussi le dépliant « Jardiner... naturellement ! » conçu pour être distribué lors d'événements spéciaux et disponible dans les centres de jardin.

Le site Internet de la Ville de Montréal

Dans la section ville.montreal.qc.ca/jardin-naturellement, du site de la Direction de l'environnement et du développement durable, l'internaute trouvera différentes informations sur le jardinage écologique.

Les renseignements horticoles donnés par les arrondissements et les éco-quartiers

Plusieurs arrondissements retiennent les services d'animateurs horticoles. Ceux-ci font de l'animation et donnent des conseils horticoles pendant toute la saison estivale. Des formations sont parfois organisées dans les bibliothèques de quartier.

L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a une « ligne verte », c'est un service téléphonique pour répondre aux questions sur l'entretien écologique des terrains et jardins.

Les éco-quartiers mènent différents types de projets liés à l'environnement. Certains éco-quartiers — par exemple l'éco-quartier Ahuntsic, Ville en vert — donnent des conseils horticoles, des ateliers de cuisine et de conservation des aliments. L'organisme Ville en vert a aussi donné des arbres et organisé des plantations, incluant des arbres fruitiers.

La Feuille de chou

La Feuille de chou est une publication des directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'arrondissement à l'intention des membres des jardins communautaires de la Ville de Montréal. C'est une mine d'informations pour de bonnes pratiques de jardinage et la vie dans les jardins communautaires.



Guide de l'entretien ménager et du jardinage écologique



Le J@rdin des jeunes branchés (<http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/jeunes/accueil>)



La fête des semences

5.3 Les grands événements autour de l'agriculture urbaine

La Fête des semences

Depuis 12 ans, les Amis du Jardin botanique de Montréal organisent annuellement, en partenariat avec Action Communitaire, la Fête des semences. Durant une fin de semaine du mois de février, une vingtaine d'exposants offrent à plus de 2 500 visiteurs une panoplie de semences de plantes potagères. L'événement est avant tout un échange de semences qui dure 2 jours et des conférences sont offertes.

Le Rendez-vous horticole

Le Rendez-vous horticole du Jardin botanique est le plus grand événement grand public en horticulture ornementale au Québec. Près de 20 000 personnes se rassemblent durant la dernière fin de semaine du mois de mai afin de découvrir les produits offerts par une centaine d'exposants spécialisés. Que ce soit pour acheter des plantes rares ou inusitées, rencontrer les experts – du Jardin botanique, de la Direction de l'environnement et du développement durable, de la Direction des grands parcs et du verdissement – participer aux démonstrations ou aux conférences, les visiteurs parcourent les kiosques dans une ambiance conviviale et chaleureuse. En 2012, l'agriculture urbaine sera à l'honneur, car plusieurs exposants et organismes spécialisés dans ce domaine seront présents. Plusieurs conférenciers diffuseront leur expertise pour promouvoir ce mouvement de plus en plus populaire au Québec.

La Fête Éco-Bio de la TOHU

La Fête Éco-Bio est l'un des plus grands rendez-vous biologique et environnemental au Canada. Ce grand rassemblement qui prône une nouvelle culture biologique et environnementale transforme la Place publique de la TOHU en un énorme marché public festif. Les visiteurs y trouvent une foule de renseignements à propos d'autres solutions et des nouvelles technologies vertes et peuvent faire pro-

vision de savoureux produits biologiques locaux auprès des agriculteurs et artisans présents.

Le sommet Écocité

La Ville de Montréal a soutenu l'organisation du Sommet mondial Écocité qui s'est tenu en août 2011 au Palais des congrès de Montréal et lors duquel plusieurs activités étaient tournées vers l'agriculture urbaine.

Le Rendez-vous horticole



5.4 Le soutien à la formation et la découverte de l'agriculture dans la ville

Le soutien à l'école d'été du Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable (CRAPAUD)

La Direction de l'environnement et du développement durable a conclu une entente de visibilité en 2010 et 2011 avec le CRAPAUD dans le cadre de son école d'été. Le CRAPAUD est un comité autonome du Groupe de recherche d'intérêt public de l'UQAM. Lors de l'école d'été 2011, des ateliers et des visites de terrains ont été organisés.

La BioTrousse

La BioTrousse urbaine de Montréal est un livret incitant le grand public à explorer l'environnement urbain. La Biosphère a produit cette BioTrousse en collaboration avec la Ville. Le document très illustré aborde des thèmes variés incluant l'eau, la faune et la flore, les écosystèmes, les espèces envahissantes, l'agriculture urbaine et l'histoire de Montréal.



5.5 Les clubs et concours

Les clubs et concours sont une bonne façon de stimuler la créativité et de développer les projets.

Le club Fleurs et Jardins

Le concours « Les pouces verts » de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) était un concours de jardinage qui mettait en compétition environ 500 locataires des HLM de Montréal. Depuis, c'est le club Fleurs et Jardins qui a pris le relais. L'objectif est d'encourager un plus grand nombre de personnes à verdir, fleurir et cultiver leur environnement, embellissant ainsi leur milieu de vie. Le club permet de soutenir les initiatives en favorisant l'entraide plutôt que la compétition. Le club comptait déjà 300 membres la première année (2011). L'OMHM remet annuellement environ 15000\$ de prix en coupons cadeaux de pépinières.

Le journal la Rose des vents (bulletin des locataires de l'OMHM) fait la promotion du Club Fleurs et Jardins et valorise les projets réalisés.

Concours horticoles

Plusieurs arrondissements participent au programme d'embellissement horticole « Les Fleurons du Québec ». L'arrondissement de Verdun présente annuellement le concours « Verdun en fleurs ». Puisque certaines fleurs sont comestibles et que toutes favorisent les pollinisateurs ... ces programmes contribuent au développement de l'agriculture urbaine.



6 *Les aspects réglementaires*



La Ville de Montréal dispose de plusieurs règlements dont l'application relève des services centraux ou des arrondissements, selon leurs compétences respectives. Certains peuvent avoir un effet direct ou indirect sur l'agriculture urbaine.

6.1 La réglementation générale

Parmi les règlements de portée générale, plusieurs peuvent avoir une incidence sur l'agriculture urbaine.

Le Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (03-096, art.25)

Ce règlement interdit, notamment pour des raisons de sécurité, l'encombrement des balcons et d'un moyen d'évacuation.

Le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)

Le domaine public comprend les rues, ruelles, squares et places publics, y compris les trottoirs, terre-pleins, voies cyclables hors rue et l'emprise excédentaire de la voie publique, les parcs et les jardins publics. L'occupation de ce domaine nécessite l'obtention d'un permis pour une occupation périodique c'est-à-dire pour une occupation d'au plus 7 mois chaque année. Les arrondissements peuvent également intervenir sur le domaine public dont ils ont la charge.

L'interdiction d'usage des pesticides

La Ville encadre les utilisations de pesticides. Les citoyens ne peuvent utiliser que certains pesticides à faible impact. De manière générale, le changement des pratiques de gestion des espaces verts a permis une réduction des utilisations de pesticides à Montréal. Cela contribue à diminuer la pollution engendrée par ces produits chimiques sur les insectes pollinisateurs, forts utiles en agriculture urbaine.

La Ville de Montréal a adopté le 26 avril 2004 le Règlement sur l'utilisation des pesticides (Règlement 04-041, Annexe I). Elle répondait ainsi à une volonté publique exprimée lors du Sommet de Montréal. Toute activité agricole doit respecter les préceptes du Règlement sur l'utilisation des pesticides qui est appliqué par les arrondissements. La première règle stipule que « l'utilisation et l'application de pesticides sont interdites à l'extérieur des bâtiments. » (article 3). Malgré cette interdiction, certains produits jugés peu toxiques pour la santé humaine et l'environnement, également nommés pesticides à faible impact, sont autorisés en tout temps. (article 4, alinéa 1^{er}, par. 1). Par ailleurs, en vertu des pouvoirs d'ordonnance conférés aux arrondissements, la plupart des parcs et des jardins communautaires sont considérés comme des zones sensibles (article 27, alinéa 1^{er}, par. 1). Seuls les pesticides décrits à l'article 4, alinéa 1^{er}, par. 1, sont permis dans ces zones.

Une exception à la règle a été prévue pour les propriétés utilisées à des fins agricoles ou horticoles (section VI, articles

15 à 19). Toutefois, chaque exploitant de ces propriétés doivent respecter certaines conditions et notamment :

- déposer chaque année au bureau de l'arrondissement une déclaration écrite des produits qu'il entrepose (art. 16) ;
- avoir un lieu d'entreposage qui est conforme (art. 17) ;
- déposer chaque année au bureau de l'arrondissement une copie du registre de ses utilisations de pesticides (art. 18).

De plus, l'exploitant doit respecter les conditions d'application prescrites par le Règlement (articles 24 à 26).

Les divers projets de lutte intégrée menés depuis la mise en œuvre du Règlement sur l'utilisation des pesticides ont permis de développer des techniques de contrôle qui réduisent les impacts sur l'environnement. Ainsi, l'utilisation de certains pesticides de synthèse ayant une toxicité accrue pour les insectes pollinisateurs (ex. : abeilles) a été remplacée par des pesticides à faible impact et parfois même des méthodes de contrôle physique par les arrondissements.



www.ville.montreal.qc.ca/pesticides

6.2 Les règlements appliqués et adoptés par les arrondissements

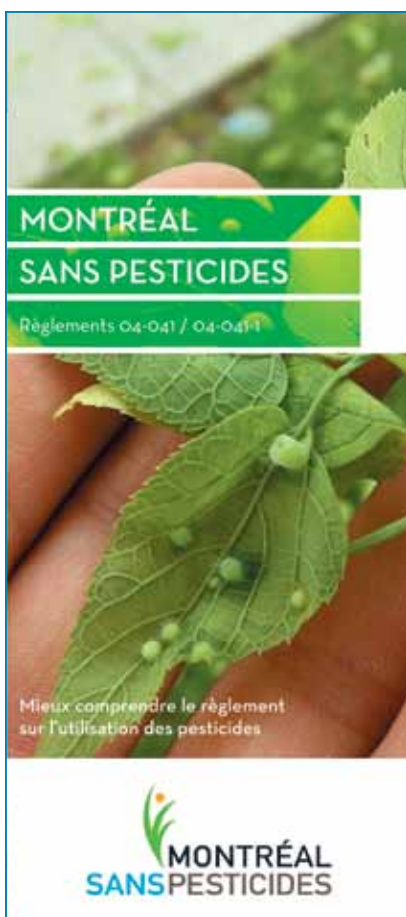
Plusieurs arrondissements imposent par le biais de leur réglementation d'urbanisme et par divers règlements des exigences ayant des effets sur l'agriculture urbaine.

La contribution aux fins de parc

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 117.1 à 117.16), et de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4), la Ville de Montréal peut exiger du propriétaire du terrain, dans le cas d'une demande de lotissement – ou dans certains cas de permis de construction – une contribution sous trois formes différentes :

- la cession d'un terrain d'une superficie d'au plus 10% de celle du terrain faisant l'objet de la demande ;
- le versement d'une somme représentant au plus 10% de la valeur du site ;
- une combinaison des deux possibilités précédentes, soit une partie en argent et une partie en terrain.

Cette disposition peut aider les arrondissements à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels. Les espaces ainsi préservés du développement pourraient accueillir des activités de jardinage.



Le verdissement

Un pourcentage minimal pour le verdissement d'un terrain peut être établi. Ce pourcentage est atteint de différentes façons selon les arrondissements. Par exemple, l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie a adopté une mesure pour obliger les projets de construction à comprendre un minimum de 20 % d'espaces verts. Il est possible d'atteindre celui-ci en ajoutant à la superficie du terrain, la superficie d'un toit vert ou d'un pavé alvéolé.

Dans l'arrondissement du Plateau—Mont-Royal, la maximisation du verdissement des terrains est encouragée en réduisant les exigences en matière de stationnement sur les terrains privés afin de gagner de l'espace pour l'aménagement de jardins.



L'arrondissement de Saint-Laurent a adopté une nouvelle réglementation visant à réduire les ratios de stationnement et en obligeant la plantation d'arbres dans le but de créer de l'ombre sur au moins 40% de l'aire minéralisée. Le ratio d'espace vert minimal requis par terrain a été augmenté pour les nouveaux projets.

Les structures autorisées en façade

Le Règlement sur les clôtures fixe la distance minimale entre une clôture et le fond du trottoir ou du bord du pavage de la chaussée. Il fixe également la hauteur maximale d'une clôture selon son emplacement sur le terrain et en fonction notamment de l'alignement de la voie publique, de l'alignement de construction, d'une intersection et du domaine public. La définition d'une clôture comprend les clôtures en matériaux ainsi que les haies vives.

Le règlement de zonage ou d'urbanisme de l'arrondissement concerné peut préciser les constructions autorisées ou non en cour avant.

Dépliant : « pesticides à faible impact » qui présente la liste des principaux produits autorisés en tout temps par le Règlement.

L'installation de serres en secteur industriel

Actuellement, l'installation d'une serre sur un toit en secteur industriel constitue une activité novatrice. Le seul exemple existant à ce jour est l'entreprise agricole en serre les Fermes Lufa dans l'arrondissement d'Ahuntsic—Cartierville. Ce projet a été évalué et autorisé selon la procédure établie dans le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) puisqu'il dérogeait à plusieurs dispositions de la réglementation d'urbanisme.

La garde et l'élevage d'animaux de la ferme ou de basse-cour

Les neuf arrondissements de l'ex-Ville de Montréal disposent d'un règlement sur le contrôle des chiens et autres animaux (R.R.V.M., c. C-10). Les arrondissements des villes fusionnées disposent d'un règlement similaire.

L'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie a récemment modifié son règlement afin de permettre l'aménagement d'un poulailler sur le site d'un organisme communautaire à des fins éducatives. Le contexte précis et les exigences imposées dans ce règlement font en sorte que la garde des poules est strictement contrôlée.

Dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et de L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève, l'élevage et la garde d'animaux de ferme ne sont autorisés que dans la zone agricole établie en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles. Au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, l'élevage et la garde d'animaux de la ferme sont autorisés en vertu de l'article 33 du règlement concernant les animaux (CA29 0011) qui dresse la liste des exceptions et du Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la ville de Montréal (RCG 09-029) qui permet l'utilisation d'animaux dans le cadre d'une activité autorisée par la ville. L'arrondissement de Saint-Léonard autorise, à certaines conditions, l'élevage des pigeons voyageurs.

Plusieurs règlements d'urbanisme permettent l'abattage de volailles, mais seulement dans les secteurs d'industrie de classe 5 (c'est-à-dire dans le cadre d'usages qui peuvent occuper de grandes superficies de production et dont l'activité peut générer des nuisances au-delà du milieu immédiat).

6.3 Le cas particulier de l'apiculture

Actuellement, les activités relatives à l'apiculture ne sont pas réglementées à Montréal. Cependant, le gouvernement du Québec dans le cadre de la Loi sur la protection sanitaire des animaux impose des limites de distances entre les ruches, les chemins publics et les habitations (L.R.Q. c P-42. Voir notamment l'article 11.13 qui porte sur les distances entre les ruches, les habitations et les chemins publics). Il existe également des obligations dans cette Loi pour le gardien ou le propriétaire d'une ruche d'abeilles.

Il y a plusieurs ruches à Montréal, notamment au technopole Angus et à l'Université de Montréal. Cette activité peut poser problème en milieu urbain en raison des citoyens qui sont allergiques aux piqûres d'abeilles.

6.4 L'inspection des aliments

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a conclu une entente avec la Ville de Montréal pour l'inspection des aliments dans les quelque 13 000 établissements alimentaires des secteurs de la transformation, distribution, entreposage, restauration et vente au détail sur le territoire de l'agglomération montréalaise. La gestion de cette activité relève donc légalement de la Ville de Montréal (Direction de l'environnement et du développement durable, Division de l'inspection des aliments). De par cette entente, la Division de l'inspection des aliments a pour mandat de contrôler la qualité et l'innocuité des aliments dans ces établissements alimentaires en veillant notamment à l'application de la réglementation provinciale sur les aliments.

En 2008, le gouvernement du Québec a modifié le Règlement sur les aliments afin de rendre obligatoire la formation en hygiène et salubrité alimentaires pour l'ensemble des établissements alimentaires et ainsi favoriser l'acquisition de bonnes pratiques en matière d'innocuité des aliments. Cette formation est également exigée par le MAPAQ pour les organismes communautaires et caritatifs qui œuvrent dans un contexte d'aide alimentaire. Le contexte particulier dans lequel ces établissements évoluent a nécessité la préparation d'une formation adaptée à leur situation, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Cette formation est sous la responsabilité des directions de santé publique dans toutes les régions du Québec et respecte des modalités particulières d'application. Elle est donnée par des formateurs ayant obtenu une attestation de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA).

7

Autres activités de soutien à l'agriculture

La Ville de Montréal est impliquée dans diverses activités qui ont un lien avec l'agriculture, tels que la production de compost, le soutien au développement économique et les marchés.



Distribution de compost au Complexe environnemental de Saint-Michel

7.1 La gestion des matières résiduelles et la production de compost

La valorisation des matières organiques par le compostage afin d'améliorer la qualité des sols fait partie du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014 et aussi des précédents plans directeurs présentés sur l'île de Montréal depuis 1989.

Le compostage à Montréal

Le compostage à Montréal est réalisé de 4 façons :

Le **compostage domestique** des matières organiques végétales pour qu'une famille puisse utiliser un composteur domestique sur le balcon ou dans la cour arrière et utiliser le compost directement dans le jardin. Le compostage a débuté en 1990 à Montréal par la distribution de composteurs domestiques par la Ville à un coût de 25\$. En 1995, ce sont les Éco-quartiers qui se chargent de la distribution et offrent des formations.



Le **compostage collectif** des matières végétales organiques mis en place par des éco-quartiers pour permettre à des citoyens d'un voisinage de composter dans un lieu centralisé et de recevoir le compost qui en résulte pour leurs activités de jardinage. C'est par exemple le projet Tourne-Sol de l'Éco-quartier Jeanne-Mance.

Le **compostage communautaire** des matières organiques végétales effectuées dans les jardins communautaires principalement pour retourner à la terre des jardins le compost produit sur place. Des composteurs performants en bois adaptés à la réalité des besoins ont été implantés graduellement dans les jardins communautaires. L'organisme Terres en ville a été partenaire de la Ville dans ce projet pendant plusieurs années. Cet organisme a permis de guider les jardiniers durant plusieurs années, de modifier les habitudes des jardiniers en leur démontrant l'intérêt de fabriquer un compost pour améliorer la santé de la terre des jardins et la qualité des cultures produites sur place.

Le **compostage centralisé** qui nécessite la participation des citoyens desservis par une collecte sélective des matières organiques (soit les résidus de jardin ou les résidus de table). Il y a trois sites de compostage centralisé sur le territoire de l'agglomération : le site du Complexe environnemental de Saint-Michel, celui de Kirkland et celui du Sud-Ouest. Les deux sites de Montréal sont présentés ici. Le Site de compostage du Sud-Ouest transforme plus de 2 500 tonnes de résidus verts (résidus de jardin des citoyens, résidus des travaux horticoles et feuilles mortes), de fumier des calèches et de matières végétales de citoyens. Le compost produit est utilisé principalement pour les besoins horticoles de l'arrondissement, une partie est remise aux citoyens des jardins communautaires et aux citoyens intéressés par le jardinage.

Selon le certificat d'autorisation du MDDEP, le CESM peut composter jusqu'à 16 000 tonnes de feuilles. Le compost produit sur le site est utilisé principalement pour les travaux de recouvrement final et de verdissement du site du CESM pour en faire un parc et une partie est réservée pour la distribution bisannuelle de compost aux résidants montréalais (une au printemps et une à l'automne). En 2011, 8 750 m³ de compost ont été produits.

7.2 Le développement économique

Montréal offre un certain potentiel en matière de développement des activités agricoles, du fait d'espaces bâtis ou non construits disponibles. Il existe un créneau pour le développement d'une nouvelle économie verte urbaine et Montréal dispose d'atouts en matière de débouchés pour les produits de l'agriculture. Parmi les aides, la Ville propose le PR@M et le soutien des commissaires au développement.

Le PR@M-Industrie

Le PR@M-Industrie consiste en un remboursement pendant cinq ans de la taxe foncière générale pour tous les immeubles non résidentiels reliée à l'augmentation de la valeur foncière découlant de la construction, de la reconversion ou de l'agrandissement d'un bâtiment industriel.

La subvention principale consiste à verser au propriétaire du bâtiment industriel un montant égal à 100% de l'augmentation de la taxe foncière générale découlant de l'exécution des travaux admissibles pour les trois premières années, à 80% pour la 4^e année et à 60% pour la 5^e année. Le plafond annuel est fixé à 1 000 000 \$ et les remboursements sont alloués sur une période maximale de six exercices financiers.

Les activités industrielles couvertes par le programme ne comprenaient pas la notion d'agriculture urbaine jusqu'en janvier 2012 alors que le Conseil d'agglomération a résolu de modifier le règlement du programme afin d'y intégrer les cultures en serre sur toits comme activités admissibles.

Le soutien des commissaires en développement économique

En complément aux programmes d'aide financière, les commissaires en développement économique et les acteurs du développement économique local sont tout disposés au quotidien à faire bénéficier les acteurs du milieu de leurs réseaux et de leur expertise. Notamment, ils peuvent aider les requérants à trouver des emplacements pour développer leurs projets. Ils peuvent également faciliter leurs démarches auprès des instances décisionnelles des marchés publics et les conseiller dans leur démarche marketing pour trouver des débouchés pour leurs productions.



La fermière d'Alfred Laliberté (1915)
au marché Maisonneuve

7.3 Les marchés publics

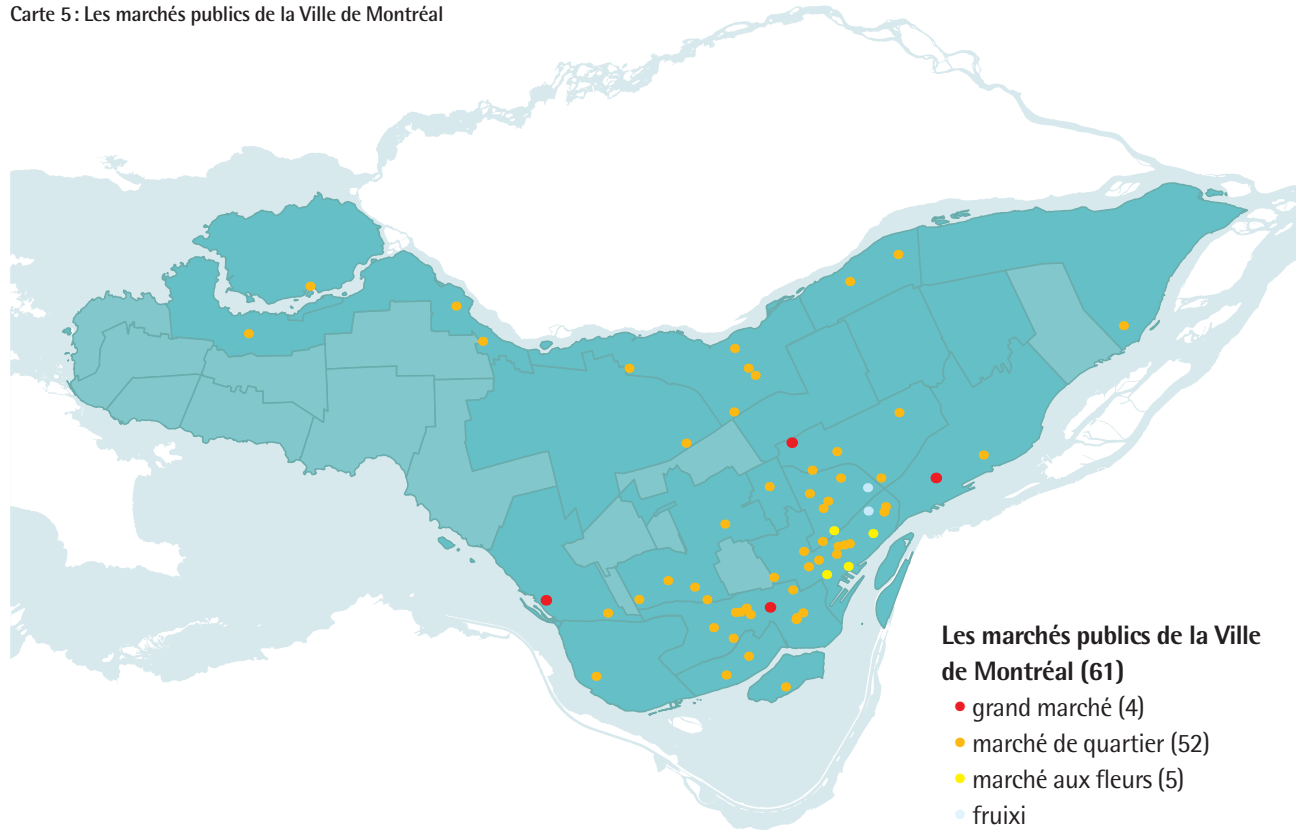
Les marchés publics montréalais sont gérés par la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal qui est un OBNL. La Corporation a été créée en 1993, après une entente avec la Ville de Montréal. Elle s'est donné la mission suivante : « assurer aux Montréalais et aux Montréalaises un accès aux produits de la terre, dans des marchés publics qui correspondent à leur identité ». La Ville est propriétaire des bâtiments et gestionnaire du domaine public qui accueille les marchés. Par les marchés, elle encourage les liens entre producteurs et consommateurs et favorise une saine alimentation. La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal coordonne quatre grands marchés publics (les marchés Jean-Talon, Maisonneuve, Atwater et de Lachine) ainsi que 10 marchés de quartier et marchés aux fleurs (ex. : le marché Jean-Brillant/métro Côte-des-Neiges).

Au cours des dernières années, de nouveaux marchés de quartier se sont développés à Montréal (on en compte près de 40 en 2011). Ils se tiennent sur des rues commerciales, des places publiques, dans des parcs ou cours d'école. Ils permettent à un plus grand nombre de personnes de profiter de produits frais au cœur de la saison de récolte, tout en encourageant les producteurs locaux. Beaucoup de ces marchés se tiennent uniquement pendant l'été et certains marchés ont des heures et jours d'ouverture très limités. Ces marchés émanent d'initiatives d'acteurs diversifiés (producteurs agricoles, commerçants, OBNL). Par exemple, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, trois marchés sont gérés par Marché Ahuntsic Cartierville (MAC) qui est une entreprise d'économie sociale créée par la CDEC Ahuntsic Cartierville.



Les vélos-tripoteurs
du Marché mobile
solidaire Frontenac

Carte 5: Les marchés publics de la Ville de Montréal



Les marchés de quartier bénéficient de soutiens divers de la part des arrondissements (soutien réglementaire, financier, technique, mise à la disposition de locaux, promotion, etc.). Bon nombre de ceux-ci sont soutenus par la Coalition des marchés de quartier de Montréal.

Pendant l'été 2011, des «Fruixi» ou triporteur (marché mobile solidaire Frontenac) ont circulé dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie, proposant fruits et légumes frais.

Conclusion

Entre tradition et innovation : l'agriculture urbaine à Montréal révélée

Les pratiques agricoles, incluant le jardinage, sont très nombreuses à Montréal. Ancrées dans le passé ou totalement innovantes, elles témoignent à la fois des permanences et des mutations urbaines. Malgré l'urbanisation, plus de 2000 ha de terres en zone agricole permanente ont été conservés, et les Montréalais ont montré depuis plusieurs décennies leur attachement aux jardins communautaires. Depuis les années 70, et surtout depuis les cinq dernières années, de nouvelles initiatives commerciales et communautaires ont vu le jour. Parmi celles-ci, on trouve de nombreux exemples de réussites et particulièrement les jardins collectifs qui connaissent un succès important.

Le tour d'horizon que propose le présent document révèle donc pour la première fois dans leur ensemble la grande diversité et la richesse méconnue de l'agriculture urbaine à Montréal. Loin d'être absente de nos habitudes de vie, cette dernière est bien implantée dans nos milieux et dans nos activités. Il apparaît ainsi que Montréal se compare avantageusement à cet égard aux autres grandes villes nord-américaines. Comme le démontrent aussi ses plans d'action, la Ville de Montréal reconnaît l'importance des activités agricoles urbaines et souhaite leur développement. Elle soutient différents projets et participe à de nombreuses activités.

La consultation publique sera l'occasion de compléter ce portrait des activités agricoles montréalaises et de dégager des enjeux pour l'avenir. Elle permettra de mieux cerner les freins et les moteurs qui agissent sur l'agriculture urbaine. Elle permettra également d'explorer ses possibilités de développement en cohérence avec les politiques de la Ville, et notamment : la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels (2004), la Politique de l'arbre (2005), la Politique du patrimoine (2005), la Politique familiale « Pour grandir à Montréal » (2008), la Politique municipale d'accessibilité universelle, le Plan de développement durable de collectivité montréalaise (2010-2015) et la stratégie de développement économique 2011-2017.

Les pratiques agricoles marquent les paysages de la Ville... Quels paysages voulons-nous pour la ville de demain ?

L'agriculture urbaine à Montréal en quelques chiffres :

- 2046 ha en zone agricole permanente
- 95 jardins communautaires couvrant 26 ha et animés par plus de 12 000 jardiniers
- plus de 70 jardins collectifs soutenus par la Ville, les sociétés paramunicipales et les éco-quartiers
- 61 marchés publics

Annexes

LEXIQUE

Agriculture : « Culture du sol, ensemble des travaux transformant le milieu naturel pour la production des végétaux et des animaux utiles à l'homme » (Petit Robert, 2009)

Jardinage : « Culture, entretien des jardins — arboriculture, horticulture, maraîchage » (Petit Robert, 2009)

Jardin communautaire : jardin potager composé de plusieurs jardinets, chacun étant attribué et cultivé par un citoyen ou une famille.

Jardin collectif : jardin potager cultivé par un groupe de jardiniers. Les récoltes sont distribuées collectivement selon des modalités prévues par les participants.

ACRONYMES UTILISÉS

ASC : Agriculture soutenue par la communauté

CESM : Complexe environnemental de Saint-Michel

CMM : Communauté métropolitaine de Montréal

CRAPAUD : Collectif de recherche en aménagement paysager et agriculture urbaine durable

DSP : Direction de la santé publique

GTAU : Groupe de travail en agriculture urbaine

HLM : Habitation à loyer modique

ICLEI : Conseil international des initiatives locales

LAB : Local Action for Biodiversity

LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

MADA : Municipalité Amies des Aînés

MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

MDDEP : Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs

MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

OBNL : Organisme à but non lucratif

PACC : Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques du gouvernement du Québec

PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement

RUI : Revitalisation urbaine intégrée

UQAM : Université du Québec à Montréal

RÉFÉRENCES

Mairie de Paris (2009). *Jardinons la ville.*

L'Autre Montréal (2009). *Culture et jardins : l'agriculture urbaine à Montréal.*

Ville de Montréal (1989, révisé 1999). *Le cahier de gestion du programme des jardins communautaires.*

Ville de Montréal (2004). *Plan d'urbanisme.*

Ville de Montréal (2004). *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.*

Ville de Montréal (2005). *Politique de l'arbre.*

Ville de Montréal (2006). *Plan concept de l'écoterritoire du corridor écoforestier de l'île Bizard.*

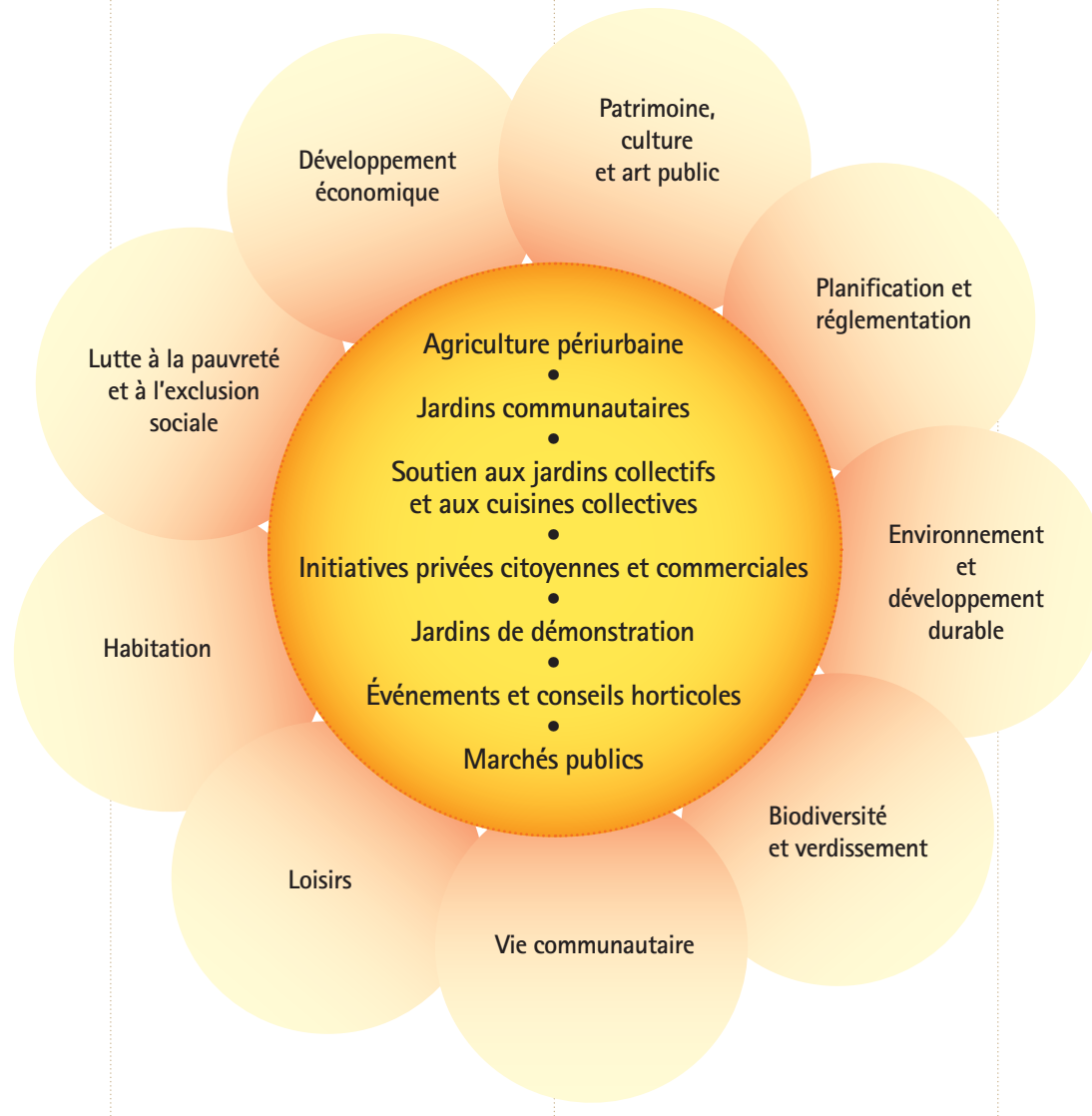
Ville de Montréal (2008). *Politique familiale « Pour grandir à Montréal ».*

Ville de Montréal (2010). *Plan de développement durable de collectivité montréalaise (2010-2015).*

Ville de Montréal (2010). *Politique municipale d'accessibilité universelle.*

Ville de Montréal (2011). *Stratégie de développement économique 2011-2017*

Champs d'actions de la Ville de Montréal en lien avec l'agriculture urbaine



Les jardins communautaires de Montréal par arrondissement

	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	Le Plateau-Mont-Royal	Le Sud-Ouest	L'Île-Bizard-Saint-Genève	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	Rosemont-La Petite-Patrie	Saint-Laurent	Saint-Léonard	Verdun	Ville-Marie	Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension
Nombre de jardins	9	6	6	3	2	4	6	0	11	1	1	0	6	10	6	2	3	12	7
Superficie (m ²)	N/D	13071	16325	6480	26170	10664	12436		34816	2509	452		11793	38485	6190	1933	N/D	12900	14742
Nombre de jardinet	1042	448	436	270	289	327	429		957	120	60		368	894	198	102	549	481	819

STATISTIQUES

Nombre total de jardins communautaires	95
Superficie totale des jardins communautaires (mètres carrés)	263 000 m ² (e)
Superficie totale des jardins communautaires (hectares)	26 ha (e)
Nombre total de jardinet	7 789
Superficie moyenne d'un jardin communautaire	2 798 m ² (e)
Superficie brute moyenne d'un jardinet (incluant les aires communes)	34 m ² (e)

Note au lecteur : en raison de certaines données manquantes, les statistiques marquées (e) sont des estimations

Exemples de jardins collectifs et autres initiatives communautaires

Projet, organisme responsable et/ou principaux partenaires

Ahuntsic-Cartierville

- Jardin collectif de l'école Louisbourg (Ville en vert)
- Potager éducatif du Centre Y Cartierville (Ville en vert)

Anjou

- Jardin collectif du Carrefour des femmes d'Anjou (ouverture été 2012, dans le jardin communautaire Notre-Dame)

Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce

- Jardin collectif de la Place Lucy (OMHM, SOCENV)
- Jardin collectif de l'École Simonne-Monet (SOCENV, table jeunesse CDN, CSDM)
- Jardin collectif du campus Loyola (Université Concordia, Action Communiterre)

Lachine

- Jardin collectif du triangle fleuri (Concert'Action Lachine, OMHM)
- Jardin collectif du Soleil, Duff Court (COVIQ Duff Court, OMHM)
- Jardin collectif Remembrance, jardin des formes

Le Plateau-Mont-Royal

- Jardin collectif de La Maison d'Aurore (HLM de Lanaudière)
- Jardin collectif McGill : culture en bacs, approvisionnement de la Popote roulante (Santropol Roulant, université McGill, Alternatives) un deuxième jardin sera inauguré (111, rue Roy)

Le Sud-Ouest

- Q21-Côte Saint-Paul « Opération Galt » : jardin éGALiTerre (sur le terrain de la paroisse Saint-Paul) et toit vert (Pro-Vert Sud-Ouest)
- Jardin des îlots Saint-Martin : toit terrasse avec des bacs d'agriculture, marché citoyen dans un local communautaire (Éco-quartier, Centre d'écologie urbaine, OMHM)

	RUI	Quartiers 21	Entente MESS Ville	Ville en vert	Éco-quartier	Accès Logis
Ahuntsic-Cartierville					X X	
Anjou						
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce			X X		X	
Lachine			X X X			
Le Plateau-Mont-Royal			X X			
Le Sud-Ouest		X X			X X	

Exemples de jardins collectifs et autres initiatives communautaires

Projet, organisme responsable et/ou principaux partenaires	RUI	Quartiers 21	Entente MESS Ville	Ville en vert	Éco-quartier	Accès Logis
Montréal-Nord						
<ul style="list-style-type: none"> • Revitalisation de l'îlot Pelletier : rénovation résidentielle (140 logements), projets collectifs de verdissement, incluant le développement de jardins collectifs (Groupe SHAPEM et organisme Paroles d'exclu(e)s, avec la collaboration de l'OBNL GÉRÉCOMM, de la Soverdi, de l'arrondissement et de la DSP) 						X
<ul style="list-style-type: none"> • Un Rayon de Soleil : construction neuve (30 logements), espace communautaire loué aux <i>Fourchettes de l'Espoir</i> 	X					X
<ul style="list-style-type: none"> • Place Normandie : verdissement et plantation d'arbres fruitiers (Association des locataires, CRE Montréal, Sentier Urbain, Fourchette de l'espoir, OMHM) 	X					
Pierrefonds-Roxboro						
<ul style="list-style-type: none"> • Jardin collectif Cloverdale (Coopérative Cloverdale) 						
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles						
<ul style="list-style-type: none"> • Jardin collectif de la coopérative d'habitation le Colombier 					X	
Rosemont—La Petite-Patrie						
<ul style="list-style-type: none"> • Maisonnette des parents : poulailler et jardinet collectif (SODER, arrondissement, Caisse Desjardins De Lorimier, CSSS Cœur de l'île, Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec) 				X	X	
<ul style="list-style-type: none"> • Habitations communautaires Loggia : rénovation d'un bâtiment (68 logements), terrasse pour jardinage collectif 						X
Saint-Laurent						
<ul style="list-style-type: none"> • Place Benoît : « Cultivons notre quartier ! » (Comité local de revitalisation urbaine de Place Benoît, centre communautaire Bon Courage, CJE Saint-Laurent, C-Vert, IKEA, Arbre Canada, aéroport de Montréal, Cégep de Saint-Laurent) : <ul style="list-style-type: none"> - forêt nourricière : plantation et parrainage d'arbres fruitiers - aménagement d'un jardin communautaire - ateliers de jardinage biologique et de jardinage sur les balcons - Kiwibox : jardin collectif - création de la coopérative de solidarité Les Serres du Dos Blanc (serres sur les terrains du Cégep de Saint-Laurent) 	X	X	X			

Exemples de jardins collectifs et autres initiatives communautaires

Projet, organisme responsable et/ou principaux partenaires	RUI	Quartiers 21	Entente MESS Ville	Ville en vert	Éco-quartier	Accès Logis
Verdun <ul style="list-style-type: none"> Jardin collectif de la Maison des familles (Culture élémentaire Verdun) 						
Ville-Marie <ul style="list-style-type: none"> Un îlot de chaleur humaine au Centre-Ville (Écoquartier Peter-McGill) <ul style="list-style-type: none"> verdissement de l'îlot (espaces publics et privés) promotion de l'agriculture sur balcon aménagement d'un jardin communautaire et d'un centre de compostage communautaire distribution de bacs Méta d'âme : construction neuve de 20 logements, réinsertion sociale par le biais de jardinage collectif sur la toiture verte de l'immeuble, cuisines collectives et repas communautaires Projet Bul : terrasse avec bacs de cultures et toit vert (SHDM) 		X			X	
Villeray–Saint–Michel–Parc–Extension <ul style="list-style-type: none"> Habitations Jarry : 94 logements HLM, terrasse verte avec bacs de jardinage (Association des locataires, centre d'écologie urbaine, OMHM) 				X		

Crédits photographiques

p.6 La ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques © Ville de Montréal.

p. 8 Côte-des-Neiges © Archives de la Ville de Montréal, 1948 (VM97-3_7P13-24).

p. 11 La maison Bleu (parc-nature de Pointe-aux-Prairies) © Conseil du patrimoine de Montréal.

p. 11 La maison Jacques Richer (parc-nature du Cap-Saint-Jacques) © Conseil du patrimoine de Montréal.

p. 11 Jardin du gouverneur © Robert Desjardins, 2002.

p. 11 Georges Delfosse, *Ferme Saint-Gabriel*, maison Marguerite-Bourgeoys 1698; 1928, Collection municipale d'œuvres d'art © Anne Lapointe, 2007.

p. 12 Linda Covit, Les graminées du jardin Saint-Sulpice, 2007, Collection municipale d'art public © Michel Dubreuil, 2007.

p. 16 La ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques © Ville de Montréal.

p. 17 Zone agricole permanente de l'île Bizard © Airlmex, 2010.

p. 17 Le parc agricole du Bois-de-la-Roche © Sabine Courcier, 2011.

p. 17 Le parc agricole du Bois-de-la-Roche © Sabine Courcier, 2011.

p. 18 Jardin communautaire Champdoré © Michel Pinault.

p. 19 Bacs surélevés dans le Jardin Des Roseraies © Julienne St-Pierre, 2011.

p. 19 Jardin communautaire Pierre Bernard © Marianne Dorlot, 2006.

p. 20 Jardin communautaire Arc-en-sol © Marianne Dorlot, 2006.

p. 21 Jardin communautaire Arc-en-sol © Marianne Dorlot, 2006.

p. 21 et 22 Jardin communautaire De Normanville © Michel Pinault.

p. 25 Jardin Louisbourg © Marc Sardi

p. 26 Projet résidentiel Méta D'âme © Direction de l'habitation.

p. 26 Projet résidentiel Méta D'âme © Direction de l'habitation.

p. 27 Jardin communautaire © Jardins Éco-culturels de Saint-Laurent, RUI Quartier Hodge-Place Benoit, 2009.

p.27 Kiwi © Jardins Éco-culturels de Saint-Laurent, RUI Quartier Hodge-Place Benoit.

p.27 Kiwi Box © Jardins Éco-culturels de Saint-Laurent, RUI Quartier Hodge-Place Benoit.

p. 28 Jardin des îlots Saint-Martin © OMHM, 2011.

p. 29 Habitation André Grasset © OMHM, 2011.

p. 30 Le projet BUL rue Ontario © SHDM.

p. 30 Salle communautaire du Manoir Gouin © OMHM, 2011.

p. 31 Habitation de Montana © OMHM, 2011.

p. 32 Le Jardin des plantes économiques © Jardin botanique de Montréal.

p. 34 Jardins-jeunes © Jardin botanique de Montréal.

p. 36 La fête des semences © Jardin botanique de Montréal.

p. 36 Le Rendez-vous horticole © Jardin botanique de Montréal.

p.38 Ferme écologique du parc-nature du Cap-Saint-Jacques © Ville de Montréal.

p. 42 Distribution de compost au CESM © Éric Neil Bolté, 2007.

p. 44 Alfred Laliberté, *La fermière*, 1915, Collection municipale d'œuvres d'art @ Ville de Montréal, 2009.

p. 44 Les vélos-tripoteurs © Guillaume Darnajou, 2011.

Photos de la page couverture

Bac-o-balcon © Marc Sardi
Jardin communautaire © Ville de Montréal
Tournesol © agence Moca photographie
Tomates © Dennis Nolan, Artville

Verso du rapport

Alfred Laliberté, *Le semeur*, 1985, d'après plâtre original de 1925; Collection municipale d'œuvres d'art © Ville de Montréal, 2012.

“

« Cette figure d'un jeune homme robuste, solide pourrait avoir trois significations. D'abord elle représente bien le travailleur, vaillant semeur de grain (...), cette figure peut également représenter le semeur d'idées qui est l'homme intellectuel, le novateur (...). Ce semeur peut finalement représenter ou signifier tous les semeurs de vie qui contribuent à perpétuer l'humanité».

Alfred Laliberté

